## Table des matières

5.	.6 Titre Deuxième – Partie 2	5
	5.6.1 Facturation des appareils dont le code débute par un 7	5
	Période de transition entre les 2 Tarifs	5
	5.6.1.2 : Groupes de masse (à venir)	6
	5.6.2 Main-d'œuvre - Dispensateurs publics	6
	5.6.3 Nouveautés du SELAT	6
	5.6.3.1 Généralités	6
	5.6.3.2 Raffinement des données transmises à l'envoi d'une demande	7
	5.6.3.2.1 Liste des types de composants obligatoires dans l'envoi d'une demande pour appareil 715xxxx (contrat 2017-2021)	
	Fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA)	8
	Fauteuils roulants à propulsion motorisée (FMO)	8
	Bases de positionnement (BPO)	8
	5.6.3.2.2 Liste des types de composants obligatoires dans l'envoi d'une demande pour appareil 721xxxx (contrat 2021-2026)	
	Fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA) à châssis rigide *	9
	Fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA) à châssis pliant	9
	Fauteuils roulants à propulsion motorisée (FMO)	9
	Bases de positionnement (BPO)	. 10
	5.6.3.3 Analyse de la recevabilité d'une demande à l'entrée du SELAT	. 11
	5.6.3.4 Chronologie de la facturation	. 12
	5.6.3.5 Demande d'autorisation pour considération spéciale	. 12
	5.6.3.6 Demande refusée	. 13
	5.6.3.7 Valeur de l'aide et de ses composants	. 14
	5.6.4 Présentation d'une demande de paiement (DPA)	. 15
	5.6.4.1 Validation entre la DAU et la DPA	. 15
	5.6.4.2 Tableau des natures de service permises en DPA pour les aides suivies en inventa	
	5.6.4.2.1 Tableau des natures d'intervention permises en DPA pour les aides suivies er inventaire	
	5.6.4.3 Tableau des fonctions d'attribution	. 16
	5.6.4.4 Tableau synthèse des informations obligatoires et facultatives devant être inscrite	es
	dans la demande de paiement (DPA)	. 17

5.6.4.5 FACTURATION DES SERVICES EFFECTUÉS SUR UNE AIDE	20
5.6.4.5.1 Nature 11 – Attribution d'une aide neuve	20
5.6.4.5.2 Nature 13 – Prise en charge d'une aide « étrangère »	22
5.6.4.5.3 Nature 15 – Attribution d'une aide valorisée	24
5.6.4.5.4 Nature 21 – Remplacement par une aide neuve	27
5.6.4.5.5 Tableau des raisons de remplacement	29
5.6.4.5.6 Nature 22 – Remplacement d'une aide sous garantie (pour défectuosité)	30
5.6.4.5.7 Nature 25 – Remplacement par une aide valorisée	32
5.6.4.5.8 Nature 33 – Réparation d'une aide	36
5.6.4.5.9 Tableau des raisons de réparation	39
5.6.4.5.10 Estimé du coût de réparation	40
5.6.4.6 FACTURATION DES SERVICES EFFECTUÉS SUR UN COMPOSANT	41
5.6.4.6.1 Nature 26 – Remplacement d'un composant sous garantie (pour défectu	osité)
	42
5.6.4.6.2 Nature 31 – Ajout d'un composant neuf	44
5.6.4.6.3 Nature 32 – Remplacement par un composant neuf	45
5.6.4.6.4 Nature 34 – Réparation d'un composant	47
5.6.4.6.5 Allègement des réparations de composants C.S	49
5.6.4.6.6 Nature 35 – Ajout d'un composant valorisé	50
5.6.4.6.7 Nature 36 – Remplacement par un composant valorisé	52
5.6.4.6.8 Nature 39 – Retrait d'un composant	54
5.6.5 Facturation d'une demande de prise en charge (DPC)	55
5.6.5.1 Tableau synthèse des informations obligatoires et facultatives devant être in dans la demande de prise en charge (DPC)	
Facturation des aides	
5.6.5.2 Nature 23 – Remplacement en prise en charge d'une aide sinistrée	
5.6.5.2.1 Procédure pour le remplacement d'un appareil 4 sinistré par un appareil	
Facturation des composants	
5.6.5.3 Nature 24 – Remplacement en prise en charge d'un composant sinistré	
5.6.6 Présentation d'une demande d'autorisation (DAU)	
5.6.6.1 Tableau des natures de service permises en DAU pour les aides suivies en inv	entaire
5.6.6.1.1 Tableau des natures d'intervention permises en DPA pour les aides suivie inventaire	

5.6.6.2 Tableau des fonctions d'attribution	65
5.6.6.3 Tableau synthèse des informations obligatoires et facultatives devant être in dans la demande d'autorisation (DAU)	
5.6.6.4 FACTURATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR SERVICES EFFECTU	
5.6.6.4.1 Nature 11 – Attribution d'une aide neuve	69
5.6.6.4.2 Nature 15 – Attribution d'une aide valorisée	70
5.6.6.4.3 Nature 21 – Remplacement par une aide neuve	73
5.6.6.4.4 Tableau des raisons de remplacement	75
5.6.6.4.5 Nature 25 – Remplacement par une aide valorisée	76
5.6.6.4.6 Nature 33 – Réparation d'une aide	80
5.6.6.4.7 Tableau des raisons de réparation	82
5.6.6.5 FACTURATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR SERVICES EFFECTU UN COMPOSANT	
5.6.6.5.1 Nature 31 – Ajout d'un composant neuf	84
5.6.6.5.2 Nature 32 – Remplacement par un composant neuf	86
5.6.6.5.3 Nature 34 – Réparation d'un composant	88
5.6.6.5.4 Nature 35 – Ajout d'un composant valorisé	90
5.6.6.5.5 Nature 36 – Remplacement par un composant valorisé	92
5.6.7 Exemples de facturations	95
5.6.7.1 Appareil C.S	95
5.6.7.1.1 Exemple de facturation pour l'attribution d'un fauteuil roulant manuel e considération spéciale	
5.6.7.1.2 Recommandation d'un composant ou d'un appareil sous considération s	spéciale
5.6.7.2 Appareil « Étranger »	98
5.6.7.3 Composant NA	99
5.6.7.4 Facturation pour un dépannage d'urgence	100
5.6.7.4.1 Facturation des réparations en lien avec un dépannage d'urgence	100
5.6.7.5 Facturation des frais de transport	101
5.6.7.5.1 Pour le transfert d'une aide à la locomotion valorisée entre 2 établissem	
5.6.7.5.2 Pour le retour au fournisseur suite au décès de la personne assurée	102
5.6.7.6 Facturation du remplacement d'une palette pleine largeur par deux palettes	
rabattables standard	102

5.6.7.7 Facturation d'un fauteuil roulant motorisé avec une conduite spécialisée 103
5.6.7.8 Facturation des composants C.S. sans côté (unilatéral ou monopièce, par exemple)
5.6.7.9 Module d'assistance à la propulsion (MAP)
5.6.7.10 Particularité de facturation des pièces
5.6.7.10.1 Réparation de l'appui-jambe élévateur manuel
5.6.7.10.2 Réparation de la roue
5.6.7.10.3 Réparation de la commande adaptée ou de l'interface
5.6.7.10.4 Ajout d'une rallonge d'appui-bras sur un appui-bras
5.6.7.11 Remplacements d'une aide à la locomotion suivie en inventaire
5.6.7.12 Facturation d'une housse supplémentaire sur un coussin listé sous l'appareil en composant optionnel
5.6.7.13 Facturation des freins (standards et anti-recul) sur le Prima 4 (code 7151013
attribués entre le 1 <sup>er</sup> mars 2017 et le 31 août 2021)
5.6.7.14 Facturation des freins standards et anti-recul de façon simultanée 108
5.6.7.15 Ceinture de positionnement pour les fauteuils roulants à propulsion manuelle à
châssis rigide
5.6.7.16 Cale-talonnière réglable bilatérale

## 5.6 Titre Deuxième - Partie 2

# 5.6.1 Facturation des appareils dont le code débute par un 7

CETTE MÉTHODE DE FACTURATION S'APPLIQUE EXCLUSIVEMENT AUX AIDES SUIVANTES :

Aides à la locomotion dont l'inscription au *Tarif des appareils suppléant à une déficience* physique et des services afférents assurés (Tarif) est égale ou postérieure au 1<sup>er</sup> mars 2017. Il s'agit de fauteuils roulants à propulsion manuelle, de fauteuils roulants à propulsion motorisée et de bases de positionnement dont le code de produit débute par un 7. Tous ces appareils sont identifiés par un numéro de série et suivis en inventaire.

## Période de transition entre les 2 Tarifs

Tous les appareils commandés **avant le 1**<sup>er</sup> **septembre 2021** devront être facturés en nature 11 et 21 à la date réelle d'attribution à la personne assurée. Le SELAT recevra la demande de paiement (DPA), mais la dirigera dans un panier de travail pour une évaluation manuelle. Dans les « Renseignements complémentaires » vous devrez inscrire la date du bon de commande qui confirmera que l'appareil a bien été commandé avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Pour les demandes d'autorisation (DAU) qui ont été reçues dans le SELAT (date de création) avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021, celles-ci seront évaluées en vertu de l'ancien Tarif. Les appareils demandés en considération spéciale (ou comportant des composants C.S.) pourront être attribués puisqu'ils auront été autorisés. Si une DAU n'a pu être transmise avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021, l'évaluation devra être reprise avec les justifications en lien avec les appareils du nouveau Tarif.

Pour des appareils de l'ancien Tarif qui n'ont pu être attribués pour cause de décès ou autre, la méthode de facturation ci-haut mentionnée avec la date du bon de commande dans les « Renseignements complémentaires » s'applique. Les appareils pourront être attribués à une personne assurée après le 1<sup>er</sup> septembre 2021, la date du bon de commande devra aussi être inscrite dans les « renseignements complémentaires » de la demande de paiement.

Advenant le refus d'une DAU, la personne assurée aura le droit à la révision. La révision se prononcera en vertu de la date de réception de la demande d'autorisation initiale dans le **SELAT** et des informations contenues dans la demande de révision.

Une DAU pour laquelle l'évaluation de la personne assurée a eu lieu avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021, mais pour laquelle un appareil du nouveau Tarif est attribué avec un (ou des) composant C.S., la date de service à inscrire dans la DAU est le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Dans les

renseignements complémentaires, vous devrez préciser la date réelle de l'évaluation de la personne assurée.

## 5.6.1.2 : Groupes de masse (à venir)

Information à venir.

## 5.6.2 Main-d'œuvre - Dispensateurs publics

Pour les services rendus à compter du **1**<sup>er</sup> **avril 2020**, il n'est plus possible de facturer des codes de main-d'œuvre ou de forfaitaire à la Régie de l'assurance maladie du Québec. (Réf. : Entrée en vigueur du nouveau mode de financement des activités de main-d'œuvre des dispensateurs publics à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)).

Seule exception : la main-d'œuvre facturée sous les nouveaux codes :

- Réparation en période de garantie avec raison de réparation(5550002)
- Rappel (**5550003**).

Ces frais de main-d'œuvre seront récupérés par la RAMQ auprès des fournisseurs, tels que spécifiés dans les contrats d'appel d'offres.

## 5.6.3 Nouveautés du SELAT

#### 5.6.3.1 Généralités

- 1. L'envoi d'une demande de paiement, de prise en charge ou d'annulation des demandes de paiement doivent se faire **en ordre chronologique**;
- 2. Pour pouvoir refacturer une demande de paiement ou de prise en charge (correction, modification), il est nécessaire d'annuler la demande précédente même si la demande est refusée;
- 3. Une seule demande de paiement ou de prise en charge par aide, par jour est permise;
- 4. L'ajout de nouvelles natures de service (13, 22, 24, 26, 32, 34, 35, 36, 39);
- 5. L'identification du composant en référence pour la réparation, le remplacement ou le retrait d'un composant;
- 6. L'arrivée de nouvelles raisons de remplacement et de réparation;

- 7. Seule la main-d'œuvre (à la minute) effectuée en période de garantie ou lors d'un rappel peut être facturée à la Régie, puisqu'elle agit en tant qu'intermédiaire entre les SAT et les fournisseurs, selon des règles contractuelles;
- 8. La facturation de la prise en charge d'un appareil acquis hors programme se fait par la nature 13 Prise en charge d'une aide « Étrangère »;
- 9. L'identification de composants « non assurés » sur un appareil assuré;
- 10. Le retrait d'un composant doit être facturé à l'aide de la nature 39;
- 11. La méthode de détermination de la valeur actuelle de l'aide est modifiée et elle demeure fixe dans le temps;
- 12. La consultation des composants liés à un appareil est effectuée dans l'inventaire du SELAT et le portrait de l'appareil est actualisé au fil des interventions facturées de manière chronologique;
- 13. Le suivi des composants dans l'inventaire permet d'inscrire un statut de sinistre sur un composant.

#### 5.6.3.2 Raffinement des données transmises à l'envoi d'une demande

- 1. Spécification obligatoire des caractéristiques d'une aide (couleur, largeur, profondeur) lors de son attribution;
- 2. Transmission de l'ensemble des composants qui constituent une aide, que ceux-ci soient listés au Tarif, avec ou sans frais, hors Tarif (C.S.), appartenant à un appareil « étranger » (E) ou non assurés par le Programme (NA);
- 3. Codes spécifiques pour la position avant/arrière d'un composant;
- 4. Spécification obligatoire du côté d'un composant à l'aide d'un indicateur (gauche/droit), lorsqu'applicable;
- 5. Envoi du «Profil de déficience» en remplacement de l'«Article règlementaire visé»;
- 6. Obligation d'inscrire une ligne de service pour la facturation des natures 33, 34 en distinguant les éléments suivants :
  - Pièces (code 5444443): inscrire le montant total des pièces d'origine, achetées chez le même fournisseur que celui de l'appareil, ayant servi à réparer un appareil dont la garantie initiale n'est pas encore expirée;
  - Matériaux (code 5444444): inscrire le coût des matériaux divers, le plus souvent achetés en lot, notamment utilisés pour l'entretien ou la réparation d'un appareil.

## 5.6.3.2.1 Liste des types de composants obligatoires dans l'envoi d'une demande pour un appareil 715xxxx (contrat 2017-2021)

#### Fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA)

Type de composant	Description
SIE	Siège
DOS	Dossier
CSE	Ceinture de positionnement
ABR	Appuie-bras (sauf 7151258)
ABS	Antibasculant à roulettes (sauf 7151258)
FOU	Fourche
ROA	Roue avant
ESS	Essieu
ROR	Roue arrière
PPL	Palette pleine largeur (7151258 uniquement)*

<sup>\*</sup> L'appareil portant le code 7151258 possède un châssis rigide obligatoirement doté d'un appuipied intégré à la structure et d'une palette pleine largeur.

## Fauteuils roulants à propulsion motorisée (FMO)

Type de composant	Description
SSD	Structure de l'ensemble siège-dossier
CSE	Ceinture de positionnement
ABR	Appuie-bras
MOD	Modulateur
MOT	Moteur
CHA	Chargeur d'accumulateurs
ROM	Roue motrice
ROA	Roue pivotante avant

### Bases de positionnement (BPO)

Type de composant	Description
SIE	Siège rigide
CSE	Ceinture de positionnement
ABR	Appuie-bras
ABS	Antibasculant à roulettes
FOU	Fourche
ROA	Roue avant
ESS	Essieu
ROR	Roue arrière

## 5.6.3.2.2 Liste des types de composants obligatoires dans l'envoi d'une demande pour un appareil 721xxxx (contrat 2021-2026)

#### Fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA) à châssis rigide \*

Type de composant	Description
SIE	Siège
DOS	Dossier
CSE	Ceinture de positionnement
PPL	Repose-pied pleine largeur
PFX	Points de fixation pour le transport adapté
FOU	Fourche
ROA	Roue pivotante
ESS	Essieu
ROR	Roue motrice

<sup>\*</sup> Un fauteuil roulant à propulsion manuelle C.S., qu'il soit à châssis rigide ou pliant, exige la facturation des montants de dossier et des accoudoirs. Pour les montants de dossier qui n'ont pas à être facturés, le SAT doit utiliser le code 7971048 « Montant de dossier NA ». Lorsque les accoudoirs ne sont pas requis, le SAT doit utiliser le code 7971003 « Accoudoir NA »

#### Fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA) à châssis pliant

Type de composant	Description
SIE	Siège
DOS	Dossier
MTD	Montant de dossier
CSE	Ceinture de positionnement
ABR	Accoudoir
PFX	Points de fixation pour le transport adapté
FOU	Fourche
ROA	Roue pivotante
ESS	Essieu
ROR	Roue motrice

#### Fauteuils roulants à propulsion motorisée (FMO)

Type de composant	Description
SSD	Structure de l'ensemble siège-dossier
CSE	Ceinture de positionnement
ABR	Accoudoir
DIR	Dispositifs réfléchissants
PFX	Points de fixation pour le transport adapté

MOD	Modulateur
MOT	Moteur
CHA	Chargeur d'accumulateurs
ROM	Roue motrice
PNM	Pneu de roue motrice
ROA	Roue pivotante
FOU	Fourche

## Bases de positionnement (BPO)

Type de composant	Description
SIE	Siège rigide
MTD	Montant de dossier
CSE	Ceinture de positionnement
ABR	Accoudoir
ABS	Antibasculant à roulettes
PFX	Points de fixation pour le transport adapté
FOU	Fourche
ROR	Roue motrice
PNM	Pneu de roue motrice
ROA	Roue avant
ESS	Essieu

### 5.6.3.3 Analyse de la recevabilité d'une demande à l'entrée du SELAT

Maintenant, toute demande fait l'objet d'une analyse de sa validité dès son entrée dans le SELAT afin d'en juger la recevabilité. Ceci permet d'éliminer les demandes non conformes à certaines règles de facturation.

Il est important de souligner que **l'irrecevabilité d'une demande ne constitue pas une décision de refus** de la part de la Régie quant à l'admissibilité de la personne assurée à se voir attribuer un bien en vertu du Programme.

#### Liste des validations générales implantées à l'entrée du SELAT :

- 1. Validation du prix demandé pour l'aide et chacun de ses composants;
- 2. Validation des demandes en double;
- 3. Validation des conditions permettant de transmettre une DAU;
- 4. Validation de la correspondance entre la DAU et la DPA;
- 5. Validation du pourcentage du montant des réparations (appareil et composant) conformément au Règlement (a. 45)
- 6. Pour les natures de service 22 ou 23, validation de la composition de l'aide remplaçante qui doit être exactement la même que celle de l'aide remplacée à l'exception de la couleur, de la profondeur et de la largeur;
- 7. Pour la nature de service 24, validation du composant remplaçant qui doit être exactement le même que celui remplacé.

#### Autres validations spécifiques à l'entrée du SELAT impliquant une DAU:

- 1. La date de service sur la demande de type DPA doit être plus grande ou égale à la date de service sur la DAU;
- Le montant total des services pour le produit en traitement (aide ou composant) sur la DPA doit être inférieur ou égal au montant total des services demandés du même produit sur la DAU;
- Le montant demandé pour une aide en considération spéciale (C.S.) ou un composant C.S. doit être inférieur ou égal à 110% du montant accepté pour cette aide ou ce composant sur la DAU en référence<sup>1</sup>;
- 4. Si la demande est de type DPA ou DPC et la nature de service de l'aide est 33 et le montant total des services inscrits pour l'aide impliquée est supérieur ou égal à 80% de la valeur actuelle de l'aide, on doit avoir une demande DAU acceptée en référence de la demande;
- 5. Si la demande est de type DPA ou DPC et la nature de service d'un composant est 34 et le montant total des services inscrits pour le composant est supérieur ou égal à 80% de la valeur actuelle du composant, on doit avoir une DAU acceptée en référence de la demande.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les justifications pour la différence entre le prix autorisé de la demande d'autorisation et la différence (baisse ou augmentation) du montant demandé dans la demande de paiement doivent se trouver dans les renseignements complémentaires.

#### Validation de l'information transmise

- 1. Pour les natures de service 21, 22, 23, 25, 33 (en DAU, DPA ou DPC), l'aide ou le composant en référence doit être présent dans le dossier de la personne assurée;
- Pour les natures de service 33 ou vide (en DAU, DPA ou DPC), les dates de prise de possession des composants dans le dossier de la personne assurée doivent être les mêmes que celles de la demande;
- 3. Pour les natures de service 15, 25, 33 (incluant les DAU), la composition de l'aide dans le fichier de transmission (format XML) doit être la même que celle à l'inventaire du SELAT.

#### 5.6.3.4 Chronologie de la facturation

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, les règles de facturation ont été raffinées de manière à pouvoir suivre l'évolution des appareils en inventaire et le respect de la chronologie dans la facturation des demandes en est la clé de voûte. Ainsi, la chronologie devra être scrupuleusement respectée sans quoi la demande sera jugée irrecevable à l'entrée du SELAT et un message d'erreur sera retourné à cet effet.

Les règles sont les suivantes :

- Les DPA et les DPC doivent respecter la chronologie;
- Les DAU ne sont pas prises en compte dans la chronologie, tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas eu d'intervention modifiant le portrait de l'appareil. En effet, si un ajout, un remplacement ou un retrait a été effectué et qu'on essaie de transmettre une DAU ayant une date de service antérieure à cette intervention, la demande d'autorisation ne passera pas la validation du SELAT puisque le portrait de l'appareil a été modifié;
- Une DPA ou une DPC refusée doit être annulée afin d'être retirée de la chronologie.

#### 5.6.3.5 Demande d'autorisation pour considération spéciale

Une DAU est jugée recevable exclusivement dans les cas suivants:

- Présence d'un produit C.S. (appareil ou composant) lors de l'attribution d'une aide en natures 11, 13, 15, 21 ou 25;
- Présence d'une nature de remplacement (21 ou 25) alors que l'aide remplaçante n'a pas de fonction d'attribution, dans les cas où il y a deux appareils actifs dans le dossier de la personne assurée;
- L'ajout ou le remplacement d'un composant C.S. en natures 31, 32, 35 ou 36;
- Présence d'une nature de réparation (33 ou 34) si le montant de la réparation dépasse 80% du prix d'achat de l'aide ou du composant;
- Présence d'une fonction d'attribution (TR, ET, MO ou IS) sur l'aide attribuée.

### **5.6.3.6** Demande refusée

Une demande qui a fait l'objet d'une décision de refus devra être annulée afin de ne plus être considérée dans la chronologie de la facturation. Cette action n'a cependant pas pour effet d'effacer la décision de refus dans le dossier de la personne assurée.

Lors d'un refus, le message explicatif 407 est inscrit à l'état de compte du dispensateur et une lettre de décision est envoyée à la personne assurée afin de lui donner un droit à la révision.

Le dispensateur **ne doit pas** soumettre une nouvelle demande en lien avec la demande refusée. Le recours à la révision appartient à la personne qui a 6 mois pour transmettre sa demande.

#### 5.6.3.7 Valeur de l'aide et de ses composants

La valeur d'une aide est nécessaire pour déterminer s'il vaut mieux la réparer ou la remplacer en application de la règle du 80% (a. 45). Cette valeur est toujours calculée au moment **de la 1**<sup>re</sup> attribution de l'aide (nature 11 ou 21) et elle exclut toujours les coûts de main-d'œuvre.

#### La valeur d'une aide se détermine comme suit :

Valeur d'une aide listée au Tarif = Prix d'achat de l'appareil + Prix d'achat des composants optionnels

Valeur d'une aide C.S. = Prix total de l'aide figurant sur la DPA

Valeur d'une aide prise en charge suite au remplacement d'une aide sinistrée<sup>2</sup> ou sous garantie = Valeur de l'aide en référence (aide remplacée en raison d'une défectuosité ou d'un sinistre)

Valeur d'une aide « étrangère » prise en charge = Prix de l'aide « étrangère », tel que déterminé à l'onglet 7 - Codes génériques de biens et services hors Tarif

Aucune augmentation ou diminution de la valeur de l'aide n'est admise au fil du temps malgré d'éventuels ajouts ou retraits de composants (respectivement, natures 31 ou 39).

Il en va de même pour la notion de valeur d'un composant (CPO) qui permet également de déterminer s'il vaut mieux le réparer ou le remplacer. Toutefois, contrairement à la valeur d'une aide listée, le prix applicable est celui figurant à la colonne « *Prix unitaire lors du remplacement du composant* », tel que spécifié au *Tarif*.

#### La valeur d'un CPO se détermine comme suit :

Valeur d'un CPO listé au Tarif = Prix de remplacement du CPO

Valeur d'un CPO C.S. = Prix figurant sur la DPA

Valeur d'un CPO pris en charge suite au remplacement d'un CPO sinistré ou sous garantie = Valeur du CPO lié à l'aide en référence (CPO remplacé en raison d'une défectuosité ou d'un sinistre)

Valeur d'un CPO « étranger » pris en charge = Prix au remplacement du CPO « étranger », tel que déterminé à l'onglet 7 - Codes génériques de biens et services hors Tarif

La valeur d'une aide et de ses composants est disponible pour consultation dans l'inventaire du SELAT.

2

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les aides sinistrées incluent les aides perdues, volées ou détruites. Il en va de même des composants.

## 5.6.4 Présentation d'une demande de paiement (DPA)

Le seul cas où il est possible de saisir dans une DPA un code d'aide débutant autrement que par le chiffre 7 est pour identifier l'aide en référence lors du remplacement en nature de service 21-Remplacement par une aide neuve ou en nature 25 – Remplacement par une aide valorisée.

#### 5.6.4.1 Validation entre la DAU et la DPA

Les règles de validation d'une DPA liée à une DAU sont les suivantes :

- Présence d'une DAU en référence pour toute DPA en natures 33 ou 34 dont le montant des réparations dépasse 80% de la valeur de l'aide ou du CPO;
- Correspondance des composants C.S. entre la DAU et la DPA<sup>3</sup>;
- Identification des demandes en double.

Les informations suivantes doivent être identiques sur la DAU et la DPA :

- La nature de service de l'aide;
- Le numéro de série de l'aide en référence, si présent sur la DAU;
- La fonction d'attribution de l'aide (impliquée et/ou en référence), si présente sur la DAU.

## 5.6.4.2 Tableau des natures de service permises en DPA pour les aides suivies en inventaire

Nature d'attribution	Description
u attribution	
11	Attribution d'une aide neuve
13	Prise en charge d'une aide « étrangère »
15	Attribution d'une aide valorisée
21	Remplacement par une aide neuve
22	Remplacement d'une aide sous garantie (pour défectuosité)
25	Remplacement par une aide valorisée

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les justifications pour la différence entre le prix autorisé de la demande d'autorisation et la différence (baisse ou augmentation) du montant demandé dans la demande de paiement doivent se trouver dans les renseignements complémentaires.

33	Réparation d'une aide

## 5.6.4.2.1 Tableau des natures d'intervention permises en DPA pour les aides suivies en inventaire

Nature d'intervention	Description
26	Remplacement d'un composant sous garantie (pour défectuosité)
31	Ajout d'un composant neuf
32	Remplacement par un composant neuf
34	Réparation d'un composant
35	Ajout d'un composant valorisé
36	Remplacement par un composant valorisé
39	Retrait d'un composant

## 5.6.4.3 Tableau des fonctions d'attribution

Fonction d'attribution	Description
ET – Étude	Identifie l'appareil attribué en vertu de l'article 50 du Règlement.
TR – Travail	Identifie l'appareil attribué en vertu de l'article 50 du Règlement.
MO – Maladie dégénérative	Identifie le fauteuil roulant motorisé attribué en vertu de l'article 51 paragraphe 7° du premier alinéa.
IS – Intégration sociale	Appareil attribué en vertu de la directive ministérielle visant l'intégration sociale d'un enfant de moins de 18 ans.

# 5.6.4.4 Tableau synthèse des informations obligatoires et facultatives devant être inscrites dans la demande de paiement (DPA)

Pour les services effectués sur l'appareil :

	Code de nature de service de l'aide							
Élément	11	13	15	21	22	25	33	Aucune
Profil de déficience	0	0	0	0	0	0	0	
Numéro de série de l'aide en référence	-	-	-	0	0	0	0	0
Code de l'aide en référence	-	-	-	0	0	0	0	0
Fonction d'attribution de l'aide en référence	-	-	-	Α	Α	Α	Α	Α
Date de prise de possession de l'aide en référence	-	-	-	0	0	0	0	0
Numéro de série de l'aide impliquée	0	0	0	0	0	0	-	-
Code de l'aide impliquée	0	0	0	0	0	0	-	-
Fonction d'attribution de l'aide impliquée	Α	Α	Α	Α	Α	Α	-	-
Date de prise de possession de l'aide impliquée	0	0	0	0	0	0	-	-
Largeur + Profondeur + Couleur	0	0	0	0	0	0	-	-
Prix demandé pour l'aide	0	-	-	0	-	-	-	-
Pièces (5444443):	А	Α	Α	Α	Α	Α	Α	-
Code de service + Prix demandé								
Matériaux (5444444):	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	-
Code de service + Prix demandé								
Frais de main-d'œuvre lors des réparations en période de garantie (5550002) :							А	
Code de service + nombre de minute + Prix demandé								
Frais de main-d'œuvre lors d'un rappel (5550003) :							Α	
Code de service + nombre de minute + Prix demandé								
Frais de transport (5477799) :	-	_	Α	-	-	Α	-	-
Code de service + Prix total demandé								
Raison de réparation sans autorisation	-	-	-	-	-	-	0	-
Numéro d'autorisation du fournisseur ou du Rappel	-	-	-	-	0	-	Α	-
Raison de remplacement de l'aide en référence	-	-	-	0	0	0	-	-

		Code de nature de service de l'aide						
Élément	11	13	15	21	22	25	33	Aucune
Code de composant impliqué	0	0	.ués	0	0	:ués	nés.	ués
Côté du composant impliqué	А	Α	effectués	A A Betrué		effectués	effectués	
Date de prise de possession du composant impliqué	0	0	services n CPO	0	0	services n CPO	vices	
Prix du composant	0	-	S	0	-	S	des service	s se
Code de composant en référence	-	-	au des		tableau des services sur un CPO tableau des services sur un CPO			
Côté du composant en référence	sant en référence $\frac{1}{2}$		table	table	table			
Date de prise de possession du composant en référence	-	-	Voir	-	-	Voir	Voir	Voir
Nature de service du composant (voir Annexe 6)	-	-	Α	-	-	Α	Α	0

### Légende :

O = Obligatoire

A = Applicable selon la situation

«-» = Doit être absent

## Pour les services effectués sur un composant :

	Code de nature de service du composa			sant				
Élément	24	26	31	32	34	35	36	39
Code du composant impliqué	0	0	0	0	0	0	0	-
Côté du composant impliqué	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	-
Date de prise de possession du composant impliqué	0	0	0	0	0	0	0	-
Prix du composant impliqué	-	-	0	0	-	-	-	-
Code de composant en référence	0	0	-	0	0	-	0	0
Côté du composant en référence	Α	Α	-	Α	Α	-	Α	Α
Date de prise de possession du composant en référence	0	0	-	0	0	-	0	0
Raison de réparation du composant	-	-	-	-	0	-	-	-
Numéro d'autorisation du fournisseur	-	0	-	-	Α	-	-	-
Raison de remplacement du composant en référence	-	0	-	0	-	-	0	-
Pièces (5444443):	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α
Code de service + Nombre d'unités + Prix demandé								
Matériaux (5444444):	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α
Code de service + Nombre d'unités + Prix demandé								
Frais de transport (5477799) :	-	-	-	-	-	Α	Α	-
Code de service + Prix total demandé								

Légende :

O = Obligatoire

A = Applicable selon la situation

«-» = Doit être absent

## 5.6.4.5 FACTURATION DES SERVICES EFFECTUÉS SUR UNE AIDE

#### 5.6.4.5.1 Nature 11 – Attribution d'une aide neuve

S'applique exclusivement aux fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA), aux fauteuils roulants à propulsion motorisée (FMO) et aux bases de positionnement (BPO) attribués depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 et dont le code débute par un 7.

La nature d'attribution d'une aide neuve est utilisée dans le cas où la personne assurée se voit attribuer un appareil pour la première fois.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée prend possession de l'appareil.	N/A
Profil de déficience	Inscrire :  • le code du profil de déficience inscrit sur le formulaire 3841	N/A
Renseignements complémentaires	Inscrire:  • Les justifications expliquant la différence entre le prix autorisé sur la DAU et le montant demandé dans la DPA (diminution ou augmentation) • La raison de dérogation pour une demande dépassant le délai de 90 jours.	Toute information pertinente à l'appréciation de la demande.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Aide	Inscrire:  • le code de l'appareil neuf • le numéro de série de l'appareil • la date de prise de possession • le nombre d'unités (quantité) • la largeur, la profondeur et la couleur • le prix de l'appareil neuf	Inscrire:  • la fonction d'attribution (ET, TR, MO ou IS)
Composants (CPO)	Inscrire:  • le code du (des) CPO neuf(s)  • la date de prise de possession du (des) CPO neuf(s)  • le nombre d'unités (quantité)  • le prix du (des) CPO neuf(s)	Inscrire:  • le côté du (des) CPO, s'il y a lieu

#### Remarque:

Pour un appareil qui n'est pas présent au Tarif en vigueur, la facturation doit être effectuée à l'aide du code de l'appareil en considération spéciale (C.S.) approprié. Voir l'onglet 7.2 – *Codes administratifs – Titre Deuxième*.

#### 5.6.4.5.2 Nature 13 – Prise en charge d'une aide « étrangère »

La nature de prise en charge d'une aide « étrangère » est utilisée lorsque la Régie prend en charge un fauteuil roulant dont le coût a été assumé par la personne assurée ou un autre organisme payeur, aux conditions suivantes :

- La personne assurée est admissible au programme, en vertu de l'article 51 ou 53 du Règlement, selon le cas.
- L'appareil est similaire à un appareil figurant au Tarif.
- Le fauteuil est en bonne condition et a une durée de vie probable d'au moins deux ans.

Les codes de facturation des appareils « étrangers » se trouvent à l'onglet 7 – Codes génériques de biens et services hors Tarif. Seuls ces codes peuvent être utilisés pour la facturation de ce type de demande, et ce, même si l'appareil pris en charge est du même modèle qu'un appareil listé au Tarif.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être la date de prise en charge de l'appareil par la RAMQ.	N/A
Profil de déficience	Inscrire :  • le code du profil de déficience inscrit sur le formulaire 3841	N/A
Aide	<ul> <li>le code de l'appareil         « étranger » approprié (selon         le type FMA, FMO ou BPO)</li> <li>le numéro de série de         l'appareil « étranger »</li> <li>le nombre d'unités (quantité)</li> <li>le prix de l'appareil         « étranger » tel que         déterminé à l'onglet 7, section         7.2.3</li> </ul>	Inscrire:  Ia fonction d'attribution (ET, TR, MO ou IS)

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Composants (CPO)	Inscrire :	Inscrire :
	<ul> <li>le code du (des) CPO de l'appareil « étranger » tel que déterminé à l'onglet 7, section 7.2.3</li> <li>le nombre d'unités (quantité)</li> <li>le prix du (des) CPO de l'appareil « étranger » tel que déterminé à l'onglet 7, section 7.2.3</li> </ul>	le côté du (des) CPO de l'appareil « étranger », s'il y a lieu

#### Remarque:

Tous les CPO d'un appareil « étranger » pris en charge doivent être identifiés à l'aide des codes portant la mention « E », comme déterminée à l'onglet 7. Ceci s'applique également aux CPO ajoutés ou remplacés pendant toute la vie utile de l'appareil « étranger ».

Si la prise en charge doit être effectuée en vertu de l'article 50 ou 51 par. 7° du premier alinéa dans un dossier dans lequel la personne assurée a déjà un appareil, il ne faut pas faire de demande d'autorisation. Dans ces cas exceptionnels, veuillez écrire à la boîte assistance\_selat.ramq@ssss.gouv.qc.ca et nous envoyer les documents justificatifs qui auraient accompagné la DAU. Nous pourrons ensuite mettre un « Drapeau » sur le NAM de la personne assurée et vous aviser que vous pouvez facturer la demande de paiement pour la prise en charge de l'appareil étranger. Une fois la demande traitée, nous communiquerons avec le Pilotage RAMQ afin que la fonction d'attribution soit inscrite sur le bon appareil.

#### 5.6.4.5.3 Nature 15 – Attribution d'une aide valorisée

S'applique exclusivement aux fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA), aux fauteuils roulants à propulsion motorisée (FMO) et aux bases de positionnement (BPO) attribués depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 et dont le code débute par un 7.

La nature d'attribution d'une aide valorisée est utilisée dans le cas où la personne assurée se voit attribuer un appareil pour la première fois, mais que celui-ci est réassigné à partir des appareils remis en état (valorisés) et prêts au réemploi figurant à l'inventaire du SELAT.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée prend possession de l'appareil.	N/A
Profil de déficience	Inscrire :  • le code du profil de déficience inscrit sur le formulaire 3841	N/A
Renseignements complémentaires	Inscrire:  • Les justifications expliquant la différence entre le prix autorisé sur la DAU et le montant demandé dans la DPA (diminution ou augmentation) • La ville de départ et d'arrivée pour le transport de l'appareil valorisé • La raison de dérogation pour une demande dépassant le délai de 90 jours.  Voir la note dans les remarques ci- dessous.	Toute information pertinente à l'appréciation de la demande.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Aide	Inscrire:  Inscrire:  Ie code de l'appareil remis en état (valorisé)  Ie numéro de série  Ie nombre d'unités (quantité)  Ie prix de l'appareil à 0\$	Inscrire :  • la fonction d'attribution de l'appareil remis en état (valorisé) (ET, TR, MO ou IS)
Services	N/A	Inscrire:  • le coût total des pièces neuves (5444443)  • le coût total des matériaux (5444444)  • les frais de transport* entre 2 établissements, s'il y a lieu (5477799)
Composants, (CPO)	Selon l'intervention à effectuer sur le (les) CPO, sélectionner la nature appropriée (voir section 5.6.4.6 Facturation des services effectués sur un composant).	N/A

Lors de l'attribution d'un appareil remis en état (valorisé), les services effectués sur les composants visant à adapter l'appareil aux besoins de la personne assurée doivent être facturés par différentes natures de service comme l'ajout, la réparation, le remplacement ou le retrait de composants. Une seule nature peut être facturée par composant.

Nature de service	Description	Condition
26	Remplacement d'un composant sous garantie (pour défectuosité)	Si l'appareil est toujours garanti;  Numéro d'autorisation du fournisseur obligatoire
31	Ajout d'un composant neuf	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus
32	Remplacement par un composant neuf	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus

Nature de service	Description	Condition
34	Réparation d'un composant	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus
35	Ajout d'un composant valorisé	Seulement si l'appareil n'est plus garanti
36	Remplacement par un composant valorisé	Seulement si l'appareil n'est plus garanti
39	Retrait d'un composant	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus

#### Remarque:

Voir la section « Facturation des composants » pour connaître les particularités de chacune des natures de service possibles pour un composant.

La remise en état (valorisation) d'un appareil C.S. doit **toujours** faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable.

Voir l'onglet 7.2 – Codes administratifs – Titre Deuxième.

\*Il n'est pas possible de facturer des frais de transport entre deux points de service d'un même établissement.

#### Note:

Pour la facturation d'un FMO remis en état (valorisé) pour lesquels les accumulateurs sont déjà installés sur l'appareil, veuillez inscrire dans les *Renseignements complémentaires*: Il n'y aura pas d'accumulateurs attribués, ainsi que le numéro de série des accumulateurs présents sur le FMO valorisé, pour le suivi de la garantie. Si la personne assurée, qui se voit attribuer un FMO valorisé, avait déjà des accumulateurs dans son dossier, il faudra les fermer en leur mettant une date de fin directement dans l'inventaire du SELAT.

#### 5.6.4.5.4 Nature 21 – Remplacement par une aide neuve

S'applique exclusivement aux fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA), aux fauteuils roulants à propulsion motorisée (FMO) et aux bases de positionnement (BPO) attribués depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 et dont le code débute par un 7.

La nature de remplacement par une aide neuve est utilisée dans le cas où la personne assurée a déjà un appareil dans son dossier et que celui-ci est remplacé par un appareil neuf.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée prend possession de l'appareil.	N/A
Profil de déficience	Inscrire :  • le code du profil de déficience inscrit sur le formulaire 3841	N/A
Renseignements complémentaires	<ul> <li>Les justifications expliquant la différence entre le prix autorisé sur la DAU et le montant demandé dans la DPA (diminution ou augmentation)</li> <li>Une explication doit être inscrite dans les renseignements complémentaires, si la raison de remplacement 24 est sélectionnée</li> <li>L'information concernant l'estimé de réparation qui dépasse le 80% de la valeur initiale de l'aide (voir section 5.6.4.5.10 – Estimé du coût de réparation)</li> <li>La raison de dérogation pour une demande dépassant le délai de 90 jours</li> </ul>	Toute information pertinente à l'appréciation de la demande

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Aide en référence	Inscrire :  • le code de l'appareil remplacé • le numéro de série • la date de prise de possession de l'appareil remplacé	Inscrire :  • la fonction d'attribution de l'appareil remplacé (ET, TR, MO ou IS)
Aide	Inscrire :  • le code de l'appareil neuf • le numéro de série • le nombre d'unités (quantité) • le prix de l'appareil neuf	Inscrire:  • la fonction d'attribution (ET, TR, MO ou IS)
Raisons de remplacement	Inscrire:  • la raison de remplacement (voir la liste des raisons de remplacement à la section 5.6.4.5.5)	N/A
Composants (CPO)	Inscrire:  • le code du (des) CPO neuf(s) • le nombre d'unités (quantité) • le prix du (des) CPO neuf(s)	Inscrire:  • le côté du (des) CPO, s'il y a lieu

#### Remarque:

Pour un appareil qui n'est pas au Tarif en vigueur, la facturation doit être effectuée à l'aide du code de l'appareil en considération spéciale (C.S.) approprié.

Voir l'onglet 7.2 – *Codes administratifs – Titre Deuxième*.

Le détail de l'estimé des réparations (calculé en utilisant le prix à la minute des dispensateurs privés) doit être conservé au dossier de la personne assurée.

## 5.6.4.5.5 Tableau des raisons de remplacement

Raison	Description
19	Aide perdue, volée ou détruite, fin du délai de carence
20	Changement de la condition physique de la personne assurée
21	Croissance de la personne assurée
22	Bris accidentel avec coût estimé des réparations excédent le pourcentage fixé au Règlement
23	Usure normale avec coût estimé des réparations excédent le pourcentage fixé au Règlement
24	Utilisation négligente ou abusive avec coût estimé des réparations excédent le pourcentage fixé au Règlement <sup>4</sup>
25	Changement de domicile de la personne assurée (prise de possession de l'appareil doit excéder 5 ans)
26	Défectuosité (remplacement sous garantie) -> oblige un numéro d'autorisation du fournisseur
27	Remplacement d'un produit sinistré
28	Rappel (intervention aux frais du fournisseur) -> oblige un numéro d'autorisation du fournisseur
29	Remplacement sous garantie d'une aide discontinuée
30	Remplacement d'une aide sinistrée discontinuée

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Pour cette raison de remplacement, une explication doit être inscrite dans les renseignements complémentaires.

#### 5.6.4.5.6 Nature 22 – Remplacement d'une aide sous garantie (pour défectuosité)

S'applique exclusivement aux fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA), aux fauteuils roulants à propulsion motorisée (FMO) et aux bases de positionnement (BPO) attribués depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 et dont le code débute par un 7.

La nature de remplacement d'une aide sous garantie est utilisée dans le cas où l'appareil défectueux attribué à une personne assurée doit être remplacé par un appareil neuf en application de la garantie, et ce, aux frais du fournisseur.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée prend possession de l'appareil.	N/A
Profil de déficience	Inscrire :  • le code du profil de déficience inscrit sur le formulaire 3841	N/A
Aide en référence	Inscrire :	Inscrire :
	<ul> <li>le code de l'appareil défectueux</li> <li>le numéro de série</li> <li>la date de prise de possession de l'appareil défectueux</li> </ul>	<ul> <li>la fonction d'attribution de l'appareil défectueux (ET, TR, MO ou IS)</li> </ul>
Aide	Inscrire :	Inscrire :
	<ul> <li>le code de l'appareil de remplacement</li> <li>le numéro de série</li> <li>le nombre d'unités (quantité)</li> </ul>	<ul> <li>la fonction d'attribution de l'appareil de remplacement (ET, TR, MO ou IS)</li> </ul>
Raisons de	Inscrire :	N/A
remplacement	<ul> <li>le numéro d'autorisation du fournisseur</li> <li>la raison de remplacement 26 (Défectuosité - remplacement sous garantie)</li> </ul>	

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Composants (CPO)	Inscrire :  • le code du (des) CPO • le nombre d'unités (quantité)	Inscrire :  • le côté du (des) CPO, s'il y a lieu

#### Remarque:

Pour un appareil qui est remplacé sous garantie et qui a une fonction d'attribution, il ne faut pas faire de demande d'autorisation. Dans ces cas exceptionnels, veuillez écrire à la boîte assistance\_selat.ramq@ssss.gouv.qc.ca et nous envoyer les documents justificatifs qui auraient accompagné la DAU. Nous pourrons ensuite mettre un « Drapeau » sur le NAM de la personne assurée et vous aviser que vous pouvez facturer la demande de paiement.

Le coût de l'appareil et de ses composants sont à la charge complète du fournisseur.

#### 5.6.4.5.7 Nature 25 – Remplacement par une aide valorisée

S'applique exclusivement aux fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA), aux fauteuils roulants à propulsion motorisée (FMO) et aux bases de positionnement (BPO) attribués depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 et dont le code débute par un 7.

La nature de remplacement par une aide valorisée est utilisée dans le cas où l'appareil attribué à la personne assurée doit être remplacé et que l'appareil attribué en remplacement est réassigné à partir des appareils remis en état (valorisés) et prêts au réemploi figurant à l'inventaire du SELAT.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée prend possession de l'appareil.	N/A
Profil de déficience	Inscrire :  • le code du profil de déficience inscrit sur le formulaire 3841	N/A
Aide en référence	Inscrire :  • le code de l'appareil remplacé • le numéro de série • la date de prise de possession de l'appareil remplacé	Inscrire:  • la fonction d'attribution de l'appareil remplacé (ET, TR, MO ou IS)

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Renseignements complémentaires	<ul> <li>Les justifications expliquant la différence entre le prix autorisé sur la DAU et le montant demandé dans la DPA (diminution ou augmentation) La ville de départ et d'arrivée pour le transport de l'appareil valorisé</li> <li>La ville de départ et d'arrivée pour le transport de l'appareil valorisé</li> <li>L'information concernant l'estimé de réparation qui dépasse le 80% de la valeur initiale de l'aide (voir section 5.6.4.5.10 – Estimé du coût de réparation)</li> <li>La raison de dérogation pour une demande dépassant le délai de 90 jours</li> <li>Voir la note dans la remarque cidessous.</li> </ul>	Toute information pertinente à l'appréciation de la demande.
Aide	<ul> <li>le code de l'appareil remis en état (valorisé)</li> <li>le numéro de série</li> <li>le nombre d'unités (quantité)</li> <li>le prix de l'appareil à 0\$</li> </ul>	Inscrire :  • la fonction d'attribution de l'appareil remis en état (valorisé) (ET, TR, MO ou IS)
Raisons de remplacement	Inscrire:  • la raison de remplacement (voir la liste des raisons de remplacement à la section 5.6.4.5.5)	N/A

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Service de l'aide	N/A	Inscrire:  • le coût total des pièces neuves (5444443)  • le coût total des matériaux (5444444)  • les frais de transport* entre 2 établissements, s'il y a lieu (5477799)
Composants (CPO)	Selon l'intervention à effectuer sur le (les) CPO, sélectionner la nature appropriée (voir section 5.6.4.6 Facturation des services effectués sur un composant).	N/A

Lors du remplacement par un appareil remis en état (valorisé), les services effectués sur les composants visant à adapter l'appareil aux besoins de la personne assurée doivent être facturés par différentes natures de service comme l'ajout, la réparation, le remplacement ou le retrait de composants. Une seule nature peut être facturée par composant.

Nature du composant	Description	Condition
26	Remplacement d'un composant sous garantie (pour défectuosité)	Si l'appareil est toujours garanti;  Numéro d'autorisation du fournisseur obligatoire.
31	Ajout d'un composant neuf	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus
32	Remplacement par un composant neuf	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus
34	Réparation d'un composant	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus
35	Ajout d'un composant valorisé	Seulement si l'appareil n'est plus garanti.
36	Remplacement par un composant valorisé	Seulement si l'appareil n'est plus garanti.
39	Retrait d'un composant	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus

#### Remarque:

Voir la section « Facturation des composants » pour connaître les particularités de chacune des natures de service possibles pour un composant.

La remise en état (valorisation) d'un appareil C.S. doit **toujours** faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable.

Voir l'onglet 7.2 – Codes administratifs – Titre Deuxième.

\*Il n'est pas possible de facturer des frais de transport entre deux points de service d'un même établissement.

Le détail de l'estimé des réparations (calculé en utilisant le prix à la minute des dispensateurs privés) doit être conservé au dossier de la personne assurée.

#### Note:

Pour la facturation d'un FMO remis en état (valorisé) pour lesquels les accumulateurs sont déjà installés sur l'appareil, veuillez inscrire dans les *Renseignements complémentaires*: Il n'y aura pas d'accumulateurs attribués, ainsi que le numéro de série des accumulateurs présents sur le FMO valorisé, pour le suivi de la garantie. Si la personne assurée, qui se voit attribuer un FMO valorisé, avait déjà des accumulateurs dans son dossier, il faudra les fermer en leur mettant une date de fin directement dans l'inventaire du SELAT.

## 5.6.4.5.8 Nature 33 – Réparation d'une aide

La nature de réparation d'une aide attribuée est utilisée lorsqu'un appareil attribué à une personne assurée doit être réparé.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la réparation est effectuée sur l'appareil.	N/A
Aide en référence	Inscrire:  • le code de l'appareil réparé • le numéro de série • la date de prise de possession de l'appareil réparé	Inscrire :  • la fonction d'attribution de l'appareil réparé (code ET, TR, MO ou IS)
Renseignements complémentaires	<ul> <li>Si la raison de réparation sélectionnée est « 9 -         Utilisation négligente ou abusive », veuillez indiquer la nature de l'abus ou de la négligence.</li> <li>Si le fournisseur refuse d'honorer la garantie, inscrire les raisons justifiant son refus.</li> </ul>	Toute autre information pertinente à l'appréciation de la demande.
Raison de réparation	Inscrire:  • la raison de réparation (voir la liste des raisons de réparation à la section 5.6.4.5.9)	

Nº d'autorisation du fournisseur	N/A	Inscrire:  • le numéro d'autorisation du fournisseur si la réparation de l'aide est effectuée en application de la garantie <sup>5</sup> ou s'il s'agit d'un rappel.
Services	N/A	<ul> <li>le coût total des pièces neuves (5444443)</li> <li>le coût total des matériaux (5444444)</li> <li>le nombre de minutes pour la réparation en période de garantie avec raison de réparation (5550002)</li> <li>le nombre de minutes pour la réparation en lien avec un rappel (5550003)</li> </ul>
Composants (CPO)	Selon l'intervention à effectuer sur le (les) CPO, sélectionner la nature appropriée (voir section Facturation des composants).	N/A

Lors de la réparation d'une aide, les services effectués sur les composants doivent être facturés par différentes natures de service comme l'ajout, la réparation, le remplacement ou le retrait de composants. Une seule nature peut être facturée par composant.

Nature du composant	Description	Condition
26	Remplacement d'un composant sous garantie (pour défectuosité)	Si l'appareil est toujours garanti;  Numéro d'autorisation du fournisseur obligatoire
31	Ajout d'un composant neuf	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir la note ci-dessous pour les précisions concernant la facturation d'une réparation sous garantie.

Nature du composant	Description	Condition
32	Remplacement par un composant neuf	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus
34	Réparation d'un composant	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus
35	Ajout d'un composant valorisé	Seulement si l'appareil n'est plus garanti.
36	Remplacement par un composant valorisé	Seulement si l'appareil n'est plus garanti.
39	Retrait d'un composant	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus

### Remarque:

Pour l'allègement concernant la réparation d'un composant C.S. sur un appareil C.S., veuillez vous référer à la section **5.6.4.6.4 Allègement des réparations de composants C.S.** 

Voir l'onglet 7.2 – Codes administratifs – Titre Deuxième.

Voir la section « Facturation des composants » pour connaître les particularités de chacune des natures de service possibles pour un composant.

Il est obligatoire d'inscrire une *RAISON DE RÉPARATION* pour chaque demande facturée en nature 33 et 34, sans quoi elle ne passera pas l'étape de validation confirmant sa recevabilité dans le système SELAT.

Une demande de réparation comportant uniquement de la main-d'œuvre ne pourra être transmise à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020.

<u>Note</u>: Les réparations en période de garantie avec raison de réparation (5550002) et les rappels (5550003) pourront être facturés avec leurs codes respectifs. Cette main-d'œuvre sera récupérée auprès des fournisseurs, selon les contrats en vigueur conclus à la suite des derniers appels d'offres.

Le détail de l'estimé des réparations (calculé en utilisant le prix à la minute des dispensateurs privés) doit être conservé au dossier de la personne assurée.

## 5.6.4.5.9 Tableau des raisons de réparation

Raison	Description
4	Bris accidentel
5	Changement de la condition physique de la personne assurée
6	Croissance de la personne assurée
7	Défectuosité (réparation sous garantie) -> oblige un numéro d'autorisation du fournisseur
8	Usure normale et entretien
9	Utilisation négligente ou abusive <sup>6</sup>
10	Réglage de l'appareil (programmation, ajustement)
11	Rappel (intervention aux frais du fournisseur) -> oblige un numéro d'autorisation du fournisseur

<sup>6</sup> Pour cette raison de réparation, une explication doit être inscrite dans les renseignements complémentaires.

#### 5.6.4.5.10 Estimé du coût de réparation

L'estimation des coûts de réparation par le dispensateur devra inclure :

- Les coûts de main-d'œuvre en utilisant le taux à la minute inscrit au Titre Troisième du *Tarif* pour **les laboratoires privés**
- Le coût des pièces nécessaires à la réparation de l'appareil (ou du composant)

## Dans tous les cas, un estimé de réparation doit être conservé au dossier de la personne assurée.

Si le calcul dépasse le 80% de la valeur initiale de l'aide (ou du composant), alors le remplacement doit être effectué.

L'information de l'estimé des réparations devra être inscrite dans les *Renseignements* complémentaires de la demande de remplacement.

L'estimé du temps de réparation correspond au prix des matériaux additionné au temps de main-d'œuvre (MO) qui serait requis si le dispensateur effectuait la réparation.

Exemple de calcul d'un estimé de réparation du composant Palette réglable en angle et en profondeur sur FMA (7150000) :

Palette (code 7150018): prix d'achat est 90,00 \$

Matériaux nécessaires à la réparation : 25,00 \$

MO estimée= (Minutes pour effectuer la réparation) x (Taux à la minute du dispensateur privé) =

(23 minutes) x (1,54 \$/minute) = 35,42 \$

#### Formule pour le calcul du 80 % de réparation :

(Matériaux + MO estimée)/(prix à l'achat) = pourcentage calculé.

(45,00\$ MAT + 35,42 \$ MO)/ 90,00 \$ PAchat = 89 %

Le 80% est atteint, alors on doit remplacer le composant.

Dans les Renseignements complémentaires de la demande de remplacement :

(45,00\$ MAT + 35,42 \$ MO)/ 90,00 \$ PAchat = 89 %

Note : Lorsque le prix à l'achat est S.F., il faut utiliser le prix au remplacement du composant pour compléter l'estimé de réparation.

Si le composant n'est pas réparable, veuillez l'indiquer dans les renseignements complémentaires et précisez pourquoi il n'est pas réparable.

## 5.6.4.6 FACTURATION DES SERVICES EFFECTUÉS SUR UN COMPOSANT

La facturation des services effectués sur un composant peut être effectuée en même temps que la facturation des services effectués sur une aide, mais elle peut également l'être indépendamment.

Dans tous les cas, il est obligatoire de compléter la section AIDE EN RÉFÉRENCE :

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Aide en référence	Inscrire :  • le code de l'appareil en référence • le numéro de série • la date de prise de possession de l'appareil en référence	Inscrire:  • la fonction d'attribution de l'appareil en référence (ET, TR, MO ou IS)

## 5.6.4.6.1 Nature 26 – Remplacement d'un composant sous garantie (pour défectuosité)

La nature de remplacement d'un composant sous garantie est utilisée dans le cas où le composant défectueux d'un appareil attribué à une personne assurée doit être remplacé par un composant neuf en application de la garantie, et ce, aux frais du fournisseur.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée prend possession de l'appareil.	N/A
Aide en référence	Inscrire:  • le code de l'appareil comportant un (des) CPO défectueux • le numéro de série • la date de prise de possession de l'appareil comportant un (des) CPO défectueux	Inscrire:  • la fonction d'attribution de l'appareil comportant un (des) CPO défectueux (ET, TR, MO ou IS)
Composants en référence (CPO)	Inscrire:  • le code du (des) CPO défectueux(s)  • la date de prise de possession du (des) CPO défectueux	Inscrire:  • le côté du (des) CPO défectueux, s'il y a lieu
Composants (CPO)	Inscrire:  • le code du (des) CPO neuf(s)  • la date de prise de possession du (des) CPO neuf(s)  • le nombre d'unités (quantité)	Inscrire:  • le côté du (des) CPO neuf(s), s'il y a lieu
Raison de remplacement	Inscrire:  • le numéro d'autorisation du fournisseur  • la raison de remplacement 26 (Défectuosité - remplacement sous garantie)	N/A

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
N° d'autorisation du fournisseur	Inscrire:  • le numéro d'autorisation du fournisseur si la réparation de l'aide est effectuée en application de la garantie <sup>7</sup> ou s'il s'agit d'un rappel.	N/A
Services des CPO	N/A	Inscrire:  • le coût total des pièces neuves (5444443)  • le coût total des matériaux (5444444)  • le nombre de minutes allouées par le fournisseur <sup>8</sup> (5550002)

### Remarque:

Pour un composant qui est remplacé en application de la garantie et qui est installé sur un appareil ayant une fonction d'attribution, il ne faut pas faire de demande d'autorisation. Le coût du composant est à la charge du fournisseur.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Voir la note ci-dessous pour les précisions concernant la facturation d'une réparation sous garantie.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Ces frais de main-d'œuvre seront récupérés par la RAMQ auprès des fournisseurs, tels que spécifiés dans les contrats en vigueur conclus à la suite des derniers appels d'offres.

### 5.6.4.6.2 Nature 31 - Ajout d'un composant neuf

La nature d'ajout d'un composant neuf est utilisée lorsqu'un composant neuf est ajouté sur un appareil déjà attribué à une personne assurée.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée prend possession du composant.	N/A
Aide en référence	Inscrire :  • le code de l'appareil modifié • le numéro de série • la date de prise de possession de l'appareil modifié	Inscrire :  • la fonction d'attribution de l'appareil modifié (ET, TR, MO ou IS)
Composants (CPO)	Inscrire:  • le code du (des) CPO neuf(s) ajouté(s) • la date de prise de possession du (des) CPO neuf(s) ajouté(s) • le nombre d'unité = 1 (quantité) • le prix du (des) CPO neuf(s) ajouté(s)	Inscrire :  • le côté du (des) CPO , s'il y a lieu
Services des CPO	N/A	Inscrire:  • le coût total des pièces neuves (5444443)  • le coût total des matériaux (5444444)

#### Remarque:

L'ajout d'un composant C.S. doit toujours faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable.

Aucun ajout sur un appareil ne doit être facturé à la même date que l'attribution de l'appareil. De plus, tout ajout de composant facturé dans les jours suivants la date d'attribution ou de remplacement de l'appareil doit être dûment justifié par un changement de la condition physique de la personne assurée sans quoi la Régie considère que la facturation était prématurée puisque l'installation finale (a. 42) n'était pas complétée. Dans ce cas, il faut annuler la demande initiale et en transmettre une nouvelle en y ajoutant le composant absent lors de la facturation précédente.

Voir l'onglet 7.2 – Codes administratifs – Titre Deuxième.

## 5.6.4.6.3 Nature 32 – Remplacement par un composant neuf

La nature de remplacement par un composant neuf est utilisée dans le cas où l'appareil de la personne assurée comporte un composant qui est remplacé par un composant neuf.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée prend possession du composant.	N/A
Aide en référence	Inscrire :	Inscrire :
	<ul> <li>le code de l'appareil réparé</li> <li>le numéro de série</li> <li>la date de prise de possession de l'appareil réparé</li> </ul>	<ul> <li>la fonction d'attribution de l'appareil réparé (ET, TR, MO ou IS)</li> </ul>
Renseignements complémentaires	Inscrire :  • L'information concernant l'estimé de réparation qui dépasse le 80% de la valeur initiale du composant (voir section 5.6.4.5.10 – Estimé du coût de réparation) <sup>9</sup>	Toute information pertinente à l'appréciation de la demande
Composants en référence (CPO)	Inscrire:  • le code du (des) CPO remplacé(s)  • la date de prise de possession du (des) CPO remplacé(s)	Inscrire:  • le côté du (des) CPO remplacé(s), s'il y a lieu
Composants	Inscrire :	Inscrire :
	<ul> <li>le code du (des) CPO neuf(s)</li> </ul>	<ul> <li>le côté du (des) CPO neuf(s), s'il y a lieu</li> </ul>

<sup>9</sup> Si le composant n'est pas réparable, veuillez l'indiquer et préciser pourquoi il n'est pas réparable.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
	<ul> <li>la date de prise de possession du (des) CPO neuf(s)</li> <li>le nombre d'unité =1 (quantité)</li> <li>le prix du (des) CPO neuf(s)</li> </ul>	
Raison de remplacement	Inscrire:  • la raison du remplacement du (des) CPO (voir la liste des raisons de remplacement à la section 5.6.4.5.5)	N/A
Services des CPO	N/A	Inscrire:  • le coût total des pièces neuves (5444443)  • le coût total des matériaux (5444444)

### Remarque:

Pour un CPO qui n'est pas présent au Tarif en vigueur, la facturation doit être effectuée à l'aide du code de CPO C.S. approprié. Voir l'onglet 7.2 – Codes administratifs – Titre Deuxième.

Il est obligatoire de faire une demande d'autorisation lors du remplacement d'un composant par un composant C.S.

Le détail de l'estimé des réparations (calculé en utilisant le prix à la minute des dispensateurs privés) doit être conservé au dossier de la personne assurée.

## 5.6.4.6.4 Nature 34 – Réparation d'un composant

La nature de réparation d'un composant est utilisée lorsqu'un composant attribué à une personne assurée doit être réparé.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la réparation du composant a lieu.	N/A
Aide en référence	Inscrire :  • le code de l'appareil réparé • le numéro de série • la date de prise de possession de l'appareil réparé	Inscrire :  • la fonction d'attribution de l'appareil réparé (ET, TR, MO ou IS)
Composants en référence (CPO)	Inscrire:  • le code du (des) CPO réparé(s)  • la date de prise de possession du (des) CPO réparé(s)	Inscrire:  • le côté du (des) CPO réparé(s), s'il y a lieu
Raison de réparation	Inscrire :  • la raison de réparation du (des) CPO (voir la liste des raisons de réparation à la section 5.6.4.5.9)	Inscrire :  • le numéro d'autorisation du fournisseur si la réparation du (des) CPO est effectuée en application de la garantie
Services des CPO	N/A	Inscrire:  • le coût total des pièces neuves (5444443)  • le coût total des matériaux (5444444)  • le nombre de minutes pour la réparation en période de garantie avec raison de réparation (5550002)  • le nombre de minutes pour la réparation en lien avec un rappel (5550003)

### Remarque:

Il est obligatoire d'inscrire une raison de réparation pour chaque composant facturé en nature 34, sans quoi la demande ne pourra être reçue par le SELAT.

Pour l'allègement concernant la réparation d'un composant C.S. sur un appareil C.S., veuillez vous référer à la section **5.6.4.6.4**, ci-après.

Voir l'onglet 7.2 – *Codes administratifs – Titre Deuxième*.

Le détail de l'estimé des réparations (calculé en utilisant le prix à la minute des dispensateurs privés) doit être conservé au dossier de la personne assurée.

#### 5.6.4.6.5 Allègement des réparations de composants C.S.

Les réparations d'un composant en considération spéciale installé sur un appareil C.S. peuvent être facturées directement sous l'appareil en nature 33 si son prix à l'achat était de 0,00\$.

Référence: infolettre 334 datée du 3 mars 2020.

Lors de l'attribution des appareils en considération spéciale (C.S.), leurs composants ont habituellement un prix à 0 \$ puisqu'ils sont inclus dans le prix global de l'appareil. Ceci complique la facturation des réparations puisque la vérification du ratio de 80 % de réparation permis selon la valeur de l'appareil ou du composant en lien avec l'article 45 du *Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie* ne peut se calculer sur un prix à 0 \$, occasionnant des demandes d'autorisation multiples.

#### Allègement des réparations de composants C.S.

Afin d'alléger le processus et d'éliminer le besoin de recourir aux demandes d'autorisation, veuillez réparer les composants C.S. qui se trouvent sur un appareil C.S. en utilisant la nature 33 — réparation d'une aide, plutôt que la nature 34 — réparation d'un composant. Cet allègement est en vigueur dès maintenant pour toutes les demandes de réparation d'un composant C.S. installés sur un appareil C.S.

Les appareils C.S. visés sont :

- 7981000 Fauteuil roulant manuel en considération spéciale
- 7983000 Fauteuil roulant motorisé en considération spéciale
- 7986000 Base de positionnement en considération spéciale

#### Exemple:

La réparation d'un pneu sera facturée sous le fauteuil roulant (aide) plutôt que sous la roue (composant).

Le détail de l'estimé des réparations (calculé en utilisant le prix à la minute des dispensateurs privés) doit être conservé au dossier de la personne assurée.

## 5.6.4.6.6 Nature 35 – Ajout d'un composant valorisé

La nature d'ajout d'un composant valorisé est utilisée lorsqu'un composant doit être ajouté sur un appareil déjà attribué, mais que ce composant a fait l'objet d'une remise en état (valorisation) en vue de son réemploi.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle le composant est ajouté sur l'appareil.	N/A
Renseignements complémentaires	Inscrire :  • La ville de départ et d'arrivée pour le transport de l'appareil valorisé	Toute information pertinente à l'appréciation de la demande
Aide en référence	Inscrire :  • le code de l'appareil modifié • le numéro de série • la date de prise de possession de l'appareil modifié	Inscrire :  • la fonction d'attribution de l'appareil modifié (ET, TR, MO ou IS)
Composants (CPO)	<ul> <li>le code du (des) CPO remis en état (valorisé(s)) ajouté(s)</li> <li>la date de prise de possession du (des) CPO</li> <li>le nombre d'unité = 1 (quantité)</li> <li>le prix du (des) CPO remis en état (valorisé(s)) à 0\$</li> </ul>	Inscrire:  • le côté du (des) CPO remis en état (valorisé(s)), s'il y a lieu

Services des CPO	N/A	Inscrire :
		<ul> <li>le coût total des pièces neuves (5444443)</li> <li>le coût total des matériaux pour la remise en état (5444444)</li> <li>les frais de transport* entre 2 établissements, s'il y a lieu (5477799)</li> </ul>

#### Remarque:

L'ajout d'un composant valorisé peut seulement être fait lorsque la garantie de l'appareil est expirée.

Aucun ajout sur un appareil ne doit être facturé à la même date que l'attribution de l'appareil. De plus, tout ajout de composant facturé dans les jours suivants la date d'attribution ou de remplacement de l'appareil doit être dûment justifié par un changement de la condition physique de la personne assurée sans quoi la Régie considère que la facturation était prématurée puisque l'installation finale (a. 42) n'était pas complétée. Dans ce cas, il faut annuler la demande initiale et en transmettre une nouvelle en y ajoutant le composant absent lors de la facturation précédente.

Pour un CPO qui n'est pas listé au Tarif en vigueur, la facturation doit être effectuée à l'aide du code du composant C.S. approprié. Voir l'onglet 7.2 – Codes administratifs – Titre Deuxième pour la liste des composants C.S. Il est obligatoire de faire une demande d'autorisation.

\*Il n'est pas possible de facturer des frais de transport entre deux points de service d'un même établissement.

## 5.6.4.6.7 Nature 36 – Remplacement par un composant valorisé

La nature de remplacement par un composant valorisé est utilisée dans le cas où l'appareil de la personne assurée comporte un composant qui est remplacé par un composant qui a fait l'objet d'une remise en état (valorisation) en vue de son réemploi.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle le composant est remplacé sur l'appareil.	N/A
Renseignements complémentaires	<ul> <li>La ville de départ et d'arrivée pour le transport de l'appareil valorisé</li> <li>L'information concernant l'estimé de réparation qui dépasse le 80% de la valeur initiale du composant (voir section 5.6.4.5.10 – Estimé du coût de réparation)<sup>10</sup></li> </ul>	Toute information pertinente à l'appréciation de la demande
Aide en référence	Inscrire :  • le code de l'appareil réparé • le numéro de série • la date de prise de possession de l'appareil réparé	<ul> <li>la fonction d'attribution de l'appareil réparé (ET, TR, MO ou IS)</li> </ul>
Composants en référence (CPO)	Inscrire :  • le code du (des) CPO remplacé(s)  • la date de prise de possession du (des) CPO remplacé(s)	Inscrire:  • le côté du (des) CPO remplacé(s), s'il y a lieu

 $<sup>^{10}</sup>$  Si le composant n'est pas réparable, veuillez l'indiquer et préciser pourquoi il n'est pas réparable.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Composants valorisés	<ul> <li>le code du (des) CPO remis en état (valorisé(s))</li> <li>la date de prise de possession du (des) CPO remis en état (valorisé(s))</li> <li>le nombre d'unité = 1 (quantité)</li> <li>le prix du (des) CPO remis en état (valorisé(s)) à 0\$</li> </ul>	le côté du (des) CPO remis en état (valorisé(s)), s'il y a lieu
Raison de remplacement	Inscrire :  • la raison du remplacement du composant (voir la liste des raisons de remplacement à la section 5.6.4.5.5)	N/A
Services des CPO	N/A	<ul> <li>le coût total des pièces neuves (5444443)</li> <li>le coût total des matériaux (5444444)</li> <li>les frais de transport* entre 2 établissements, s'il y a lieu (5477799)</li> </ul>

**Remarque :** Le remplacement d'un composant par un composant valorisé peut seulement être fait lorsque la garantie de l'appareil est expirée.

Pour un CPO qui n'est pas listé au Tarif en vigueur, la facturation doit être effectuée à l'aide du code du composant C.S. approprié. Voir l'onglet 7.2 – Codes administratifs – Titre Deuxième pour la liste des composants C.S.

Il est obligatoire de faire une demande d'autorisation lors du remplacement d'un composant par un composant C.S.

\*Il n'est pas possible de facturer des frais de transport entre deux points de service d'un même établissement.

Le détail de l'estimé des réparations (calculé en utilisant le prix à la minute des dispensateurs privés) doit être conservé au dossier de la personne assurée.

## 5.6.4.6.8 Nature 39 - Retrait d'un composant

La nature de retrait d'un composant est utilisée lorsqu'un composant qui est attribué à une personne assurée doit être retiré de l'appareil, car cette dernière n'en a plus besoin.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle le composant est retiré de l'appareil.	N/A
Aide en référence	Inscrire :  • le code de l'appareil modifié • le numéro de série • la date de prise de possession de l'appareil modifié	Inscrire :  • la fonction d'attribution de l'appareil modifié (ET, TR, MO ou IS)
Composants (CPO)	Inscrire:  • le code du (des) CPO retiré(s)  • la date de prise de possession du (des) CPO retiré(s)	Inscrire:  • le côté du (des) CPO retiré(s), s'il y a lieu

# 5.6.5 Facturation d'une demande de prise en charge (DPC)

Il est impossible de faire une demande d'autorisation pour une demande de type « Prise en charge » (natures 23 ou 24). Conséquemment, il est impossible de mettre une DAU en référence d'une demande de type « Prise en charge ».

Dans les cas exceptionnels où vous devez prendre en charge un appareil pour une personne assurée qui a deux appareils avec des fonctions d'attribution dans son dossier, veuillez écrire à la boîte assistance\_selat.ramq@ssss.gouv.qc.ca et nous envoyer les documents justificatifs qui auraient accompagné la DAU. Nous pourrons ensuite mettre un « Drapeau » sur le NAM de la personne assurée et vous aviser que vous pouvez facturer la demande de paiement.

## 5.6.5.1 Tableau synthèse des informations obligatoires et facultatives devant être inscrites dans la demande de prise en charge (DPC)

Pour le remplacement d'un appareil sinistré :

	Code de nature de service de l'aide
Élément	23
Numéro de série de l'aide en référence	0
Code de l'aide en référence	0
Fonction (contexte particulier) d'attribution de l'aide en référence	А
Date de prise de possession de l'aide en référence	0
Numéro de série de l'aide	Α
Code de l'aide remplaçante	0
Fonction (contexte particulier) d'attribution de l'aide	А
Date de prise de possession de l'aide	0
Largeur + Profondeur + Couleur	0
Prix demandé pour l'aide	-
Pièces (544443): Code de service + Nombre d'unités + Prix demandé	-
Matériaux (5444444): Code de service + Nombre d'unités + Prix demandé	-
Frais de transport (5477799): Code de service + Prix demandé	-
Raison de réparation sans autorisation	-
Numéro d'autorisation du fournisseur	-
Raison de remplacement de l'aide	0
Code du composant	0
Côté du composant	А
Date de prise de possession du composant	0
Prix du composant	-
Code du composant en référence	-
Côté du composant en référence	-
Date de prise de possession du composant en référence	-
Nature de service du composant (Éléments requis selon la nature de	-

Légende

O = Obligatoire

A = Applicable selon la situation

«-» = Doit être absent

## Pour le remplacement d'un composant sinistré :

	Code de nature de service du composant
Élément	24
Code du composant remplaçant	0
Côté du composant	А
Date de prise de possession du composant	0
Prix du composant	-
Code du composant en référence	0
Côté du composant en référence	А
Date de prise de possession du composant en référence	0
Raison de réparation du composant	-
Numéro d'autorisation du fournisseur	-
Raison de remplacement du composant	0
Pièces (5444443): Code de service + Nombre d'unités + Prix demandé	А
Matériaux (5444444): Code de service + Nombre d'unités + Prix demandé	А
Frais de transport (5477799): Code de service + Prix demandé	-

Légende

O = Obligatoire

A = Applicable selon la situation

«-» = Doit être absent

## **Facturation des aides**

## 5.6.5.2 Nature 23 – Remplacement en prise en charge d'une aide sinistrée

La nature de prise en charge d'une aide sinistrée est utilisée lorsqu'un appareil, qui a été attribué par la Régie, est perdu, volé ou détruit et que le délai de carence de 2 ans (a. 47) ou la durée minimale (a. 42) de l'appareil n'est pas encore atteint. L'appareil devra être remplacé aux frais de la personne assurée. La Régie prendra en charge le nouvel appareil en vue de le réparer ou d'y apporter des modifications selon les besoins futurs de la personne assurée.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée prend possession de l'appareil.	N/A
Profil de déficience	Inscrire :  • le code du profil de déficience inscrit sur le formulaire 3841	N/A
Aide en référence	Inscrire:  • le code de l'appareil remplacé • le numéro de série • la date de prise de possession de l'appareil remplacé	Inscrire :  • la fonction d'attribution de l'appareil remplacé (ET, TR, MO ou IS)
Aide	Inscrire :  • le code de l'appareil neuf • le numéro de série • le nombre d'unité (quantité)	Inscrire :  • la fonction d'attribution (ET, TR, MO ou IS)
Raisons de remplacement	Inscrire :  • la raison de remplacement 27 – remplacement d'un produit sinistré	N/A

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Composants (CPO)	Inscrire :  • le code du (des) CPO • le nombre d'unité (quantité)	Inscrire:  • le côté du (des) CPO, s'il y a lieu
Services	Aucun service ne peut être facturé à la Régie lors de la prise en charge d'une aide sinistrée puisque la totalité des coûts reliés au remplacement et à l'adaptation de l'appareil à la personne assurée doivent être assumés par cette dernière ou son assureur.	

#### Remarque:

L'appareil remplacé aux frais de la personne assurée doit être identique à l'appareil qui avait été attribué. Si l'appareil n'est plus listé au *Tarif* il doit être remplacé par un appareil équivalente listée au *Tarif* et facturé en nature 21 avec la raison de remplacement 30 « *Remplacement d'un produit sinistré discontinué* ».

Il ne faut pas faire de demande d'autorisation même si l'appareil sinistré a une fonction d'attribution. Dans ces cas exceptionnels, veuillez écrire à la boîte assistance\_selat.ramq@ssss.gouv.qc.ca et nous envoyer les documents justificatifs qui auraient accompagné la DAU. Nous pourrons ensuite mettre un « Drapeau » sur le NAM de la personne assurée et vous aviser que vous pouvez facturer la demande de prise en charge.

Aucun service ne peut être facturé à la Régie lors de la prise en charge d'une aide sinistrée puisque la totalité des coûts reliés au remplacement et à l'adaptation de l'appareil à la personne assurée doivent être assumés par cette dernière ou son assureur.

#### 5.6.5.2.1 Procédure pour le remplacement d'un appareil 4 sinistré par un appareil 7 :

Pour la nouvelle branche du SELAT, si une nature de prise en charge (nature 23) doit être facturée et que l'appareil remplacé n'existe plus sur l'appel d'offres en vigueur à la date des services (comme par exemple, lors du remplacement d'un code 4 par un code 7), le dispensateur devra facturer le remplacement en nature 21 en mettant 0\$ pour l'appareil "Étranger" et les CPO "Étranger", listés à l'onglet 7 – Codes génériques de biens et services hors Tarif.

La raison de remplacement à inscrire dans cette situation est la «30 - Remplacement d'une aide sinistrée discontinuée».

Suite à l'acceptation de la demande par SELAT, la valeur de l'appareil sera de 0\$ (et sera ajustée en conséquence manuellement par le pilotage SELAT) et celle des CPO sera égale au prix de remplacement de chaque CPO (tel que cela est prévue dans le calcul de la valeur de l'appareil et des CPO). Voir la section **5.6.7.11** pour les scénarios de remplacement possibles.

#### Afin de ne pas avoir de refus :

Envoyer le numéro à 10 chiffres de la demande et le bon de commande à assistance\_selat.ramq@ssss.gouv.qc.ca afin de nous aviser qu'une telle facturation a été effectuée. Nous communiquerons avec le Pilotage pour faire modifier la valeur de l'aide.

Pour les cas où le délai de carence de 2 ans est atteint ou que la durée de vie minimale de l'appareil est atteint, le remplacement avec montants peut être facturé à la RAMQ :

Le dispensateur devra facturer le remplacement de l'appareil sinistrée 4 par un appareil 7 avec la nature 21, s'il est neuf, ou la nature 25 pour le remplacement par une aide remise en état (valorisée).

La raison de remplacement à inscrire dans cette situation est la « 30 - Remplacement d'une aide sinistrée discontinuée ».

#### Dans ce cas:

- des montants peuvent être facturés à la RAMQ puisque le délai de carence a été atteint (a. 47).
- il n'est pas nécessaire d'envoyer de courriel à la Boîte Assistance SELAT, car les montants facturés seront pris en compte par le SELAT.

## **Facturation des composants**

## 5.6.5.3 Nature 24 – Remplacement en prise en charge d'un composant sinistré

La nature de remplacement en prise en charge d'un composant sinistré est utilisée lorsqu'un composant, qui a été attribué par la Régie, est perdu, volé ou détruit et que le délai de carence de 2 ans (a. 47) ou « *la durée de vie utile* » du composant n'est pas encore atteint. Le composant devra être remplacé aux frais de la personne assurée. La Régie prendra en charge le nouveau composant en vue de le réparer ou d'y apporter des modifications selon les besoins futurs de la personne assurée.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée prend possession du composant.	N/A
Profil de déficience	Inscrire :  • le code du profil de déficience inscrit sur le formulaire 3841	N/A
Aide en référence	Inscrire :  • le code de l'appareil en référence • le numéro de série • la date de prise de possession de l'appareil en référence	Inscrire :  • la fonction d'attribution de l'appareil en référence (ET, TR, MO ou IS)
Composants en référence (CPO)	Inscrire :  • le code du (des) CPO composant en référence • la date de prise de possession du (des) CPO en référence	Inscrire :  • le côté du (des) CPO en référence, s'il y a lieu

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Composants	Inscrire :	Inscrire :
	<ul> <li>le code du (des) CPO neuf(s)</li> <li>la date de prise de possession du (des) CPO neuf(s)</li> <li>le nombre d'unité =1 (quantité)</li> <li>le prix du (des) CPO neufs à 0\$</li> </ul>	<ul> <li>le côté du (des) CPO en référence, s'il y a lieu</li> </ul>
Raisons de	Inscrire :	N/A
remplacement	la raison de remplacement 27 – remplacement d'un produit sinistré	
Services	Aucun service ne peut être facturé à la Ré aide sinistrée puisque la totalité des coûts l'adaptation de l'appareil à la personne as dernière ou son assureur.	s reliés au remplacement et à

#### Remarque:

Il est obligatoire que le composant soit inscrit au statut «sinistré» dans l'inventaire lors de la facturation d'une nature 24.

Le composant remplacé aux frais de la personne assurée doit être identique au composant qui avait été attribué. Si le composant n'est plus listé au *Tarif* il doit être remplacé par un composant équivalent listé au *Tarif* et facturé en nature 32 avec la raison de remplacement 30 « *Remplacement d'un produit sinistré discontinué* ».

Il ne faut pas faire de demande d'autorisation même si l'appareil sinistré a une fonction d'attribution. Dans ces cas exceptionnels, veuillez écrire à la boîte assistance\_selat.ramq@ssss.gouv.qc.ca et nous envoyer les documents justificatifs qui auraient accompagné la DAU. Nous pourrons ensuite mettre un « Drapeau » sur le NAM de la personne assurée et vous aviser que vous pouvez facturer la demande de prise en charge.

La « durée de vie utile » d'un composant se définit comme la période de temps attendue pour qu'un usage normal engendre un niveau d'usure de ce composant tel que son remplacement devient nécessaire.

## 5.6.6 Présentation d'une demande d'autorisation (DAU)

S'applique exclusivement aux fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA), aux fauteuils roulants à propulsion motorisée (FMO) et aux bases de positionnement (BPO) attribués depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 et dont le code débute par un 7.

Pour procéder à une DAU, au moins un des éléments suivants doit être inclus dans la demande :

- la présence d'un élément C.S. en achat, remplacement ou ajout, et ce, tant pour une aide neuve que pour une aide remise en état (valorisée) et prête au réemploi;
- la présence d'une fonction d'attribution pour maladie dégénérative (MO), études (ET), travail (TR) ou intégration sociale (IS) pour l'achat ou le remplacement de cette aide;
- le remplacement de l'aide ne possédant pas de fonction d'attribution dans le dossier d'une personne assurée qui possède une aide additionnelle comportant la fonction MO, ET, TR ou IS;
- une demande de réparation qui dépasse 80% du prix d'achat de l'aide ou du composant.

Si la décision sur la DAU est refusée, elle ne peut être en référence d'une DPA. La demande de paiement est refusée à l'entrée.

## **5.6.6.1** Tableau des natures de service permises en DAU pour les aides suivies en inventaire

Nature d'attribution	Description
11	Attribution d'une aide neuve
13	Prise en charge d'une aide « étrangère »
15	Attribution d'une aide valorisée
21	Remplacement par une aide neuve
22	Remplacement d'une aide sous garantie (pour défectuosité)
25	Remplacement par une aide valorisée
33	Réparation d'une aide

## 5.6.6.1.1 Tableau des natures d'intervention permises en DPA pour les aides suivies en inventaire

Nature d'intervention	Description
26	Remplacement d'un composant sous garantie (pour défectuosité)
31	Ajout d'un composant neuf
32	Remplacement par un composant neuf
34	Réparation d'un composant
35	Ajout d'un composant valorisé
36	Remplacement par un composant valorisé
39	Retrait d'un composant

## 5.6.6.2 Tableau des fonctions d'attribution

Fonction d'attribution	Description
ET – Étude	Identifie l'appareil attribué en vertu de l'article 50 du Règlement.
TR – Travail	Identifie l'appareil attribué en vertu de l'article 50 du Règlement.
MO – Maladie dégénérative	Identifie le fauteuil roulant motorisé attribué en vertu de l'article 51 paragraphe 7° du premier alinéa.
IS – Intégration sociale	Appareil attribué en vertu de la directive ministérielle visant l'intégration sociale d'un enfant de moins de 18 ans.

5.6.6.3 Tableau synthèse des informations obligatoires et facultatives devant être inscrites dans la demande d'autorisation (DAU)

	Code de nature de service de l'aide							
Élément	11	13	15	21	22	25	33	Aucune
Profil de déficience	0	0	0	0	0	0		
Numéro de série de l'aide en référence	-	-	-	0	0	0	0	0
Code de l'aide en référence	-	-	-	0	0	0	0	0
Fonction d'attribution de l'aide en référence	-	-	-	Α	Α	Α	Α	Α
Date de prise de possession de l'aide en référence	-	-	-	0	0	0	0	0
Numéro de série de l'aide attribuée	-	-	-	-	-	-	-	-
Code de l'aide impliquée	0	0	0	0	0	0	-	-
Fonction d'attribution de l'aide impliquée	Α	Α	А	Α	Α	А	-	-
Date de prise de possession de l'aide impliquée	0	0	0	0	0	0	-	-
Largeur + Profondeur + Couleur	0	0	0	0	0	0	-	-
Prix demandé pour l'aide impliquée	0	-	-	0	-	-	-	-
Pièces (5444443):	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	-
Code de service + Nombre d'unités + Prix demandé								
Matériaux (5444444):	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	-
Code de service + Nombre d'unités + Prix demandé								
Frais de transport (5477799) :	-	-	Α	-	-	Α	-	-
Code de service + Prix total demandé								
Raison de réparation	-	-	-	-	-	-	0	-
Numéro d'autorisation du fournisseur	-	-	-	-	0	-	Α	-
Raison de remplacement de l'aide en référence	-	-	-	0	0	0	-	-
Code du composant impliqué	0	0	es Jés	0	0	vices PO	vices	es Jés
Côté du composant impliqué		Α	sau d ffectu	A	Α	Voir tableau des services effectués sur un CPO	oir tableau des serviα effectués sur un CPO	sau di ffectu
Date de prise de possession du composant impliqué	0	0	Voir tableau des services effectués	0	0	oleau c tués su	oleau c tués su	Voir tableau des services effectués sur un CPO
Prix du composant impliqué	0	-	Voir	0	-	/oir tal effect	Voir tableau des services effectués sur un CPO	Voir servi

Code du composant en référence	-	-		-	-			
Côté du composant en référence	-	-		-	-			
Date de prise de possession du composant en référence	-	-		-	-			
Nature de service du composant en référence	-	-	Α	-	-	Α	Α	0
(voir Annexe 6)								

Légende

O = Obligatoire

A = Applicable selon la situation

«-» = Doit être absent

## Pour les services effectués sur un composant :

	Code de nature de service du composar			osant				
Élément	24	26	31	32	34	35	36	39
Code de composant impliqué	0	0	0	0	0	0	0	-
Côté du composant impliqué	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	-
Date de prise de possession du composant impliqué	0	0	0	0	0	0	0	-
Prix du composant impliqué	-	-	0	0	-	-	-	-
Code de composant en référence	0	0	-	0	0	-	0	0
Côté du composant en référence	Α	Α	-	Α	Α	-	Α	Α
Date de prise de possession du composant en référence	0	0	-	0	0	-	0	0
Raison de réparation du composant	-	-	-	-	0	-	-	-
Numéro d'autorisation du fournisseur	-	0	-	-	Α	-	-	-
Raison de remplacement du composant en référence	-	0	-	0	-	-	0	-
Pièces (5444443):	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α
Code de service + Nombre d'unités + Prix demandé								
Matériaux (5444444):	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α
Code de service + Nombre d'unités + Prix demandé								
Frais de transport (5477799) :		-	-	-	-	Α	Α	-
Code de service + Prix total demandé								

Légende :

O = Obligatoire

A = Applicable selon la situation

«-» = Doit être absent

## 5.6.6.4 FACTURATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR SERVICES EFFECTUÉS SUR UNE AIDE

### 5.6.6.4.1 Nature 11 – Attribution d'une aide neuve

S'applique exclusivement aux fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA), aux fauteuils roulants à propulsion motorisée (FMO) et aux bases de positionnement (BPO) attribués depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 et dont le code débute par un 7.

La nature d'attribution d'une aide neuve est utilisée dans le cas où la personne assurée se voit attribuer un appareil pour la première fois.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée a été évaluée.	N/A
Profil de déficience	Inscrire :  • le code du profil de déficience inscrit sur le formulaire 3841	N/A
Aide	Inscrire:  • le code de l'appareil neuf • le nombre d'unités (quantité) • la largeur, la profondeur et la couleur • le prix de l'appareil neuf	Inscrire:  • la fonction d'attribution (code ET, TR, MO ou IS)
Composants (CPO)	Inscrire :  • le code du (des) CPO neuf(s) • le nombre d'unités (quantité) • le prix du (des) CPO neuf(s)	Inscrire :  • le côté du (des) CPO (neuf(s), s'il y a lieu

**Remarque**: Pour un appareil qui n'est pas présent au Tarif en vigueur, la facturation doit être effectuée à l'aide du code de l'appareil C.S. approprié. Voir l'onglet 7.2 – *Codes administratifs* – *Titre Deuxième*.

#### 5.6.6.4.2 Nature 15 – Attribution d'une aide valorisée

S'applique exclusivement aux fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA), aux fauteuils roulants à propulsion motorisée (FMO) et aux bases de positionnement (BPO) attribués depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 et dont le code débute par un 7.

La nature d'attribution d'une aide valorisée est utilisée dans le cas où la personne assurée se voit attribuer un appareil pour la première fois, mais que celui-ci est réassigné à partir des appareils remis en état (valorisés) et prêts au réemploi figurant à l'inventaire du SELAT.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée a été évaluée.	N/A
Profil de déficience	Inscrire :  • le code du profil de déficience inscrit sur le formulaire 3841	N/A
Renseignements complémentaires	Inscrire :  • La ville de départ et d'arrivée pour le transport de l'appareil valorisé  Voir la note dans les remarques cidessous.	N/A
Aide	Inscrire:  • le code de l'appareil remis en état (valorisé) • le nombre d'unités (quantité) • le prix de l'appareil à 0\$	Inscrire:  • la fonction d'attribution de l'appareil remis en état (valorisé) (ET, TR, MO ou IS)
Composants (CPO)	Selon l'intervention à effectuer sur le composant, sélectionner la nature appropriée (voir section 5.6.6.5 Facturation d'une demande d'autorisation pour services effectués sur un composant).	N/A

Services	N/A	Inscrire :
		<ul> <li>le coût total des pièces neuves (5444443)</li> <li>le coût total des matériaux (5444444)</li> <li>les frais de transport* entre 2 établissements, s'il y a lieu (5477799)</li> </ul>

Lors de l'attribution d'un appareil remis en état (valorisé), les services effectués sur les composants visant à adapter l'appareil aux besoins de la personne assurée doivent être facturées par différentes natures de service comme l'ajout, la réparation ou le retrait de composants. Une seule nature peut être facturée pour chaque composant :

Nature de service	Description	Condition
26	Remplacement d'un composant sous garantie (pour défectuosité)	Si l'appareil est toujours garanti.  Numéro d'autorisation du fournisseur obligatoire.
31	Ajout d'un composant neuf	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus
32	Remplacement par un composant neuf	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus
34	Réparation d'un composant	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus
35	Ajout d'un composant valorisé	Seulement si l'appareil n'est plus garanti.
36	Remplacement par un composant valorisé	Seulement si l'appareil n'est plus garanti.
39	Retrait d'un composant	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus

### Remarque:

Voir la section « Facturation des composants » pour les particularités de chacune des natures de service possibles pour un composant.

La remise en état (valorisation) d'un appareil C.S. ou d'un appareil qui comporte déjà un composant C.S. doit **toujours** faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable.

Allègement : Il n'est pas nécessaire de présenter des pièces justificatives pour l'attribution d'une aide valorisée qui comporte déjà un composant C.S. Par contre, si un composant C.S. est ajouté ou remplacé les pièces justificatives sont requises.

Voir l'onglet 7.2 – Codes administratifs – Titre Deuxième pour les codes C.S. appropriés.

\*Il n'est pas possible de facturer des frais de transport entre deux points de service d'un même établissement.

#### Note:

Pour la facturation d'un FMO remis en état (valorisé) pour lesquels les accumulateurs sont déjà installés sur l'appareil, veuillez inscrire dans les *Renseignements complémentaires*: Il n'y aura pas d'accumulateurs attribués, ainsi que le numéro de série des accumulateurs présents sur le FMO valorisé, pour le suivi de la garantie. Si la personne assurée, qui se voit attribuer un FMO valorisé, avait déjà des accumulateurs dans son dossier, il faudra les fermer en leur mettant une date de fin directement dans l'inventaire du SELAT.

#### 5.6.6.4.3 Nature 21 – Remplacement par une aide neuve

S'applique exclusivement aux fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA), aux fauteuils roulants à propulsion motorisée (FMO) et aux bases de positionnement (BPO) attribués depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 et dont le code débute par un 7.

La nature de remplacement par une aide neuve est utilisée dans le cas où la personne assurée a déjà un appareil dans son dossier et que celui-ci est remplacé par un appareil neuf.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée a été évaluée.	N/A
Renseignements complémentaires	Une explication doit être inscrite dans les renseignements complémentaires, si la raison de remplacement 24 est sélectionnée     L'information concernant l'estimé de réparation qui dépasse le 80% de la valeur initiale de l'aide (voir section 5.6.4.5.10 – Estimé du coût de réparation)	Toute information pertinente à l'appréciation de la demande
Profil de déficience	Inscrire :  • le code du profil de déficience inscrit sur le formulaire 3841	N/A
Aide en référence	Inscrire:  • le code de l'appareil à remplacer • le numéro de série • la date de prise de possession de l'appareil à remplacer	Inscrire:  • la fonction d'attribution de l'appareil à remplacer, (ET, TR, MO ou IS)

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Aide	Inscrire:  • le code de l'appareil neuf • le nombre d'unités (quantité) • le prix de l'appareil neuf	Inscrire:  • la fonction d'attribution de l'appareil (ET, TR, MO ou IS)
Raison de remplacement	Inscrire:  • la raison de remplacement (voir la liste des raisons de remplacement à la section 5.6.6.4.4)	N/A
Composants (CPO)	Inscrire:  • le code du (des) CPO neuf(s)  • le nombre d'unités (quantité)  • le prix du (des) CPO neuf(s)	Inscrire:  • le côté du (des) CPO, s'il y a lieu

#### Remarque:

Pour un appareil qui n'est pas au Tarif en vigueur, la facturation doit être effectuée à l'aide du code de l'appareil en considération spéciale (C.S.) approprié.

Voir l'onglet 7.2 – Codes administratifs – Titre Deuxième.

Le détail de l'estimé des réparations (calculé en utilisant le prix à la minute des dispensateurs privés) doit être conservé au dossier de la personne assurée.

## 5.6.6.4.4 Tableau des raisons de remplacement

Raison	Description
19	Aide perdue, volée ou détruite, fin du délai de carence <sup>11</sup>
20	Changement de la condition physique de la personne assurée
21	Croissance de la personne assurée
22	Bris accidentel avec coût estimé des réparations excédent le pourcentage fixé au Règlement
23	Usure normale avec coût estimé des réparations excédent le pourcentage fixé au Règlement
24	Utilisation négligente ou abusive avec coût estimé des réparations excédent le pourcentage fixé au Règlement <sup>12</sup>
25	Changement de domicile de la personne assurée (prise de possession de l'appareil doit excéder 5 ans)
26	Défectuosité (remplacement sous garantie) -> oblige un numéro d'autorisation du fournisseur
27	Remplacement d'un produit sinistré <sup>13</sup>
28	Rappel (intervention aux frais du fournisseur) -> oblige un numéro d'autorisation du fournisseur
29	Remplacement sous garantie d'une aide discontinuée
30	Remplacement d'une aide sinistrée discontinuée

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> La raison 19 est utilisée lorsque le délai prévu à l'article 47 est atteint et que l'appareil peut être remplacé dans le cadre du *Programme*.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Pour cette raison de remplacement, une explication doit être inscrite dans les renseignements complémentaires.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> La raison 27 est utilisée lorsque la personne assurée remplace l'appareil à ses frais.

#### 5.6.6.4.5 Nature 25 – Remplacement par une aide valorisée

S'applique exclusivement aux fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA), aux fauteuils roulants à propulsion motorisée (FMO) et aux bases de positionnement (BPO) attribués depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 et dont le code débute par un 7.

La nature de remplacement par une aide valorisée est utilisée dans le cas où l'appareil attribué à la personne assurée doit être remplacé et que l'appareil attribué en remplacement est réassigné à partir des appareils remis en état (valorisés) et prêts au réemploi figurant à l'inventaire du SELAT.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée a été évaluée.	N/A
Profil de déficience	Inscrire :  • le code du profil de déficience inscrit sur le formulaire 3841	N/A
Renseignements complémentaires	Inscrire:  • La ville de départ et d'arrivée pour le transport de l'appareil valorisé • L'information concernant l'estimé de réparation qui dépasse le 80% de la valeur initiale de l'aide (voir section 5.6.4.5.10 – Estimé du coût de réparation)  Voir la note dans les remarques cidessous.	N/A
Aide en référence	Inscrire:  • le code de l'appareil à remplacer  • le numéro de série de l'appareil  • la date de prise de possession de l'appareil à remplacer	Inscrire:  • la fonction d'attribution de l'appareil à remplacer (ET, TR, MO ou IS)

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Aide	Inscrire :  • le code de l'appareil remis en état (valorisé) • le nombre d'unit (quantité) • le prix de l'appareil à 0\$	Inscrire:  • la fonction d'attribution de l'appareil remis en état (valorisé) (ET, TR, MO ou IS)
Raison de remplacement	Inscrire:  • la raison de remplacement (voir la liste des raisons de remplacement à la section 5.6.6.4.4)	N/A
Services	N/A	Inscrire:  • le coût total des pièces neuves (5444443)  • le coût total des matériaux (5444444)  • les frais de transport* entre 2 établissements, s'il y a lieu (5477799)
Composants (CPO)	Selon l'intervention à effectuer sur le (les) CPO, sélectionner la nature appropriée (voir section 5.6.6.5 Facturation d'une demande d'autorisation pour services effectués sur un composant).	N/A

Lors du remplacement par un appareil remis en état (valorisé), les services effectués sur les composants visant à adapter l'appareil aux besoins de la personne assurée doivent être facturés par différentes natures de service comme l'ajout, la réparation ou le retrait de composants. Une seule nature peut être facturée pour chaque composant.

Nature du composant	Description	Condition
26	Remplacement d'un composant sous garantie (pour défectuosité)	Si l'appareil est toujours garanti.  Numéro d'autorisation du fournisseur obligatoire.
31	Ajout d'un composant neuf	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus
32	Remplacement par un composant neuf	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus
34	Réparation d'un composant	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus
35	Ajout d'un composant valorisé	Seulement si l'appareil n'est plus garanti.
36	Remplacement par un composant valorisé	Seulement si l'appareil n'est plus garanti.
39	Retrait d'un composant	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus

#### Remarque:

Voir la section « Facturation des composants » pour les particularités de chaque nature possible pour un composant.

La remise en état (valorisation) d'un appareil C.S. ou d'un appareil qui comporte déjà un composant C.S. doit **toujours** faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable.

Allègement : Il n'est pas nécessaire de présenter des pièces justificatives pour l'attribution d'une aide valo qui comporte déjà un composant C.S. Par contre, si un composant C.S. est ajouté ou remplacé les pièces justificatives sont requises.

Voir l'onglet 7.2 – Codes administratifs – Titre Deuxième pour les codes C.S.

\*Il n'est pas possible de facturer des frais de transport entre deux points de service d'un même établissement.

Le détail de l'estimé des réparations (calculé en utilisant le prix à la minute des dispensateurs privés) doit être conservé au dossier de la personne assurée.

#### Note:

Pour la facturation d'un FMO remis en état (valorisé) pour lesquels les accumulateurs sont déjà installés sur l'appareil, veuillez inscrire dans les *Renseignements complémentaires* : Il n'y aura

pas d'accumulateurs attribués, ainsi que le numéro de série des accumulateurs présents sur le FMO valorisé, pour le suivi de la garantie. Si la personne assurée, qui se voit attribuer un FMO valorisé, avait déjà des accumulateurs dans son dossier, il faudra les fermer en leur mettant une date de fin directement dans l'inventaire du SELAT.

#### 5.6.6.4.6 Nature 33 – Réparation d'une aide

S'applique exclusivement aux fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA), aux fauteuils roulants à propulsion motorisée (FMO) et aux bases de positionnement (BPO) attribués depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 et dont le code débute par un 7.

La nature de réparation d'une aide attribuée est utilisée lorsqu'un appareil attribué à une personne assurée doit être réparé et que les coûts de réparation dépassent le 80% prévu au Règlement (art. 45).

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée a consulté pour la réparation de son aide.	N/A
Aide en référence	Inscrire :  • le code de l'appareil à réparer • le numéro de série de l'appareil en référence • la date de prise de possession de l'appareil à réparer	Inscrire :  • la fonction d'attribution de l'appareil à réparer (ET, TR, MO ou IS)
Services	N/A	Inscrire:  • le coût total des pièces neuves (5444443)  • le coût total des matériaux (5444444)
Renseignements complémentaires	<ul> <li>Si la raison de réparation sélectionnée est « 9 -         Utilisation négligente ou abusive », veuillez indiquer la nature de l'abus ou de la négligence.</li> <li>Si le fournisseur refuse d'honorer la garantie, inscrire les raisons justifiant son refus.</li> </ul>	Toute autre information pertinente à l'appréciation de la demande.
Raisons de réparation	Inscrire:  • la raison de réparation (voir la liste des raisons de réparation à la section 5.6.6.4.7)	N/A

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
N° d'autorisation du fournisseur	N/A	Inscrire:  • le numéro d'autorisation du fournisseur si la réparation de l'aide est effectuée en application de la garantie <sup>14</sup> ou s'il s'agit d'un rappel.
Composants (CPO)	Selon l'intervention à effectuer sur le (les) CPO, sélectionner la nature appropriée (voir section Facturation des composants).	N/A

Lors de la réparation d'une aide, les services effectués sur les composants doivent être facturés par différentes natures de service comme l'ajout, la réparation, le remplacement ou le retrait de composants. Une seule nature peut être facturée par composant.

Nature du composant	Description	Condition
26	Remplacement d'un composant sous garantie (pour défectuosité)	Si l'appareil est toujours garanti.  Numéro d'autorisation du fournisseur obligatoire.
31	Ajout d'un composant neuf	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus
32	Remplacement par un composant neuf	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus
34	Réparation d'un composant	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus
35	Ajout d'un composant valorisé	Seulement si l'appareil n'est plus garanti.
36	Remplacement par un composant valorisé	Seulement si l'appareil n'est plus garanti.
39	Retrait d'un composant	Si l'appareil est toujours garanti ou ne l'est plus

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Voir la note ci-dessous pour les précisions concernant la facturation d'une réparation sous garantie.

-

#### Remarque:

Pour l'allègement concernant la réparation d'un composant C.S. sur un appareil C.S., veuillez vous référer à la section **5.6.4.6.4 Allègement des réparations de composants C.S.** 

Voir la section « Facturation des composants » pour les particularités de chaque nature possible pour un composant.

Il est obligatoire d'inscrire une *RAISON DE RÉPARATION* pour chaque demande facturée en nature 33 et 34, sans quoi elle ne passera pas l'étape de validation confirmant sa recevabilité dans le système SELAT.

Une demande de réparation comportant uniquement de la main-d'œuvre ne pourra être transmise à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020.

<u>Note</u>: Les réparations en période de garantie avec raison de réparation (5550002) et les rappels (5550003) pourront être facturées avec leurs codes respectifs. Cette main-d'œuvre sera récupérée auprès des fournisseurs, selon les contrats en vigueur conclus à la suite des derniers appels d'offres.

Le détail de l'estimé des réparations (calculé en utilisant le prix à la minute des dispensateurs privés) doit être conservé au dossier de la personne assurée.

#### 5.6.6.4.7 Tableau des raisons de réparation

Raison	Description
4	Bris accidentel
5	Changement de la condition physique de la personne assurée
6	Croissance de la personne assurée
7	Défectuosité (réparation sous garantie) -> oblige un numéro d'autorisation du fournisseur
8	Usure normale et entretien
9	Utilisation négligente ou abusive <sup>15</sup>
10	Réglage de l'appareil (programmation, ajustement)
11	Rappel (intervention aux frais du fournisseur) -> oblige un numéro d'autorisation du fournisseur

-

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Pour cette raison de réparation, une explication doit être inscrite dans les renseignements complémentaires.

## 5.6.6.5 FACTURATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR SERVICES EFFECTUÉS SUR UN COMPOSANT

Une seule et même demande d'autorisation peut être utilisée pour ses services effectués à la fois sur l'aide et sur un ou plusieurs composants. Toutefois, une demande d'autorisation pour services effectués sur un ou plusieurs composants peut être envoyée indépendamment.

Dans tous les cas, il est obligatoire de compléter la section AIDE EN RÉFÉRENCE :

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Aide en référence	Inscrire :  • le code de l'appareil en référence • le numéro de série • la date de prise de possession de l'appareil en référence	Inscrire :  • la fonction d'attribution de l'appareil en référence (ET, TR, MO ou IS)

#### 5.6.6.5.1 Nature 31 - Ajout d'un composant neuf

La nature d'ajout d'un composant neuf est utilisée lorsqu'un composant neuf est ajouté sur un appareil déjà attribué à une personne assurée.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée a été évaluée.	N/A
Aide en référence	Inscrire:  • le code de l'appareil à modifier  • le numéro de série  • la date de prise de possession de l'appareil à modifier	Inscrire :  • la fonction d'attribution de l'appareil modifié (ET, TR, MO ou IS)
Composants (CPO)	Inscrire:  • le code du (des) CPO neuf(s) ajouté(s) • la date de prise de possession du (des) CPO neuf(s) ajouté(s) • le nombre d'unités (quantité) • le prix du (des) CPO neuf(s) ajouté(s)	Inscrire:  • le côté du (des) CPO, s'il y a lieu
Services des CPO	N/A	Inscrire:  • le coût total des pièces neuves (5444443)  • le coût total des matériaux (5444444)

#### Remarque:

L'ajout d'un composant C.S. doit **toujours** faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable.

Aucun ajout sur un appareil ne doit être facturé à la même date que l'attribution de l'appareil. De plus, tout ajout de composant facturé dans les jours suivants la date d'attribution ou du remplacement de l'appareil doit être dûment justifié par un changement de la condition physique de la personne assurée sans quoi la Régie considère que la facturation était prématurée puisque l'installation finale (a. 42) n'était pas complétée. Dans ce cas, il faut annuler

la demande initiale et en transmettre une nouvelle en y ajoutant le composant absent lors de la facturation précédente.

Voir l'onglet 7.2 – Codes administratifs – Titre Deuxième pour la liste des composants C.S.

### 5.6.6.5.2 Nature 32 – Remplacement par un composant neuf

La nature de remplacement par un composant neuf est utilisée dans le cas où l'appareil de la personne assurée comporte un composant qui est remplacé par un composant neuf.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée a été évaluée.	N/A
Aide en référence	Inscrire :  • le code de l'appareil réparé • le numéro de série • la date de prise de possession de l'appareil réparé	Inscrire :  • la fonction d'attribution de l'appareil réparé (ET, TR, MO ou IS)
Renseignements complémentaires	Inscrire:  • L'information concernant l'estimé de réparation qui dépasse le 80% de la valeur initiale du composant (voir section <b>5.6.4.5.10</b> – Estimé du coût de réparation) <sup>16</sup>	Toute information pertinente à l'appréciation de la demande
Composant(s) en référence CPO	Inscrire:  • le code du (des) CPO remplacé(s)  • la date de prise de possession du (des) CPO à remplacer	Inscrire :  • le côté du (des) CPO remplacé(s), s'il y a lieu
Composant (s)	Inscrire:  • le code du (des) CPO neuf(s) • le nombre d'unités (quantité) • le prix du (des) CPO neuf(s)	Inscrire:  le côté du (des) CPO neuf(s), s'il y a lieu

 $<sup>^{16}</sup>$  Si le composant n'est pas réparable, veuillez l'indiquer et préciser pourquoi il n'est pas réparable.

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives	
Raison de remplacement	Inscrire :  • la raison de remplacement du (des) CPO (voir la liste des raisons de remplacement à la	Inscrire :  • le numéro d'autorisation du fournisseur si le remplacement du (des) CPO	
	section 5.6.5.4.1)	est effectué en application de la garantie	
Services des CPO	N/A	Inscrire:  • le coût total des pièces neuves (5444443)  • le coût total des matériaux (54444444)	

#### Remarque:

Pour un CPO qui n'est pas présent au Tarif en vigueur, la facturation doit être effectuée à l'aide du code de CPO C.S. approprié. Voir l'onglet 7 – Codes génériques de biens et services hors Tarif.

Voir l'onglet 7.2 – Codes administratifs – Titre Deuxième pour les codes C.S. appropriés.

Il est obligatoire de faire une demande d'autorisation lors du remplacement d'un composant par un composant C.S.

## 5.6.6.5.3 Nature 34 - Réparation d'un composant

La nature de réparation d'un composant est utilisée lorsqu'un composant attribué à une personne assurée doit être réparé et que le pourcentage prévu au Règlement est dépassé (art. 45).

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives	
Date du service  La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée a été évaluée.		N/A	
Aide en référence	Inscrire :	Inscrire :	
	<ul> <li>le code de l'appareil réparé</li> <li>le numéro de série</li> <li>la date de prise de possession de l'appareil réparé</li> </ul>	<ul> <li>la fonction d'attribution de l'appareil réparé (ET, TR, MO ou IS)</li> </ul>	
Composants en référence (CPO)	Inscrire :	Inscrire :	
, ,	<ul> <li>le code du (des) CPO         réparé(s)</li> <li>la date de prise de         possession du (des) CPO         réparé(s)</li> </ul>	<ul> <li>le côté du (des) CPO réparé(s), s'il y a lieu</li> </ul>	
Raison de	Inscrire :	Inscrire :	
réparation	<ul> <li>la raison de réparation du (des) CPO (voir la liste des raisons de réparation à la section 5.6.6.4.7)</li> </ul>	<ul> <li>le numéro d'autorisation du fournisseur si la réparation du (des) CPO est effectuée en application de la garantie</li> </ul>	
Services des CPO	N/A	Inscrire :	
		<ul> <li>le coût total des pièces neuves (5444443)</li> <li>le coût total des matériaux (5444444)</li> </ul>	

#### Remarque:

Pour l'allègement concernant la réparation d'un composant C.S. sur un appareil C.S., veuillez vous référer à la section **5.6.4.6.4 Allègement des réparations de composants C.S.** 

Il est obligatoire d'inscrire une raison de réparation pour chaque demande facturée en nature 34, sans quoi la demande ne pourra être reçue par le SELAT.

Le détail de l'estimé des réparations (calculé en utilisant le prix à la minute des dispensateurs privés) doit être conservé au dossier de la personne assurée.

## 5.6.6.5.4 Nature 35 – Ajout d'un composant valorisé

La nature d'ajout d'un composant valorisé est utilisée lorsqu'un composant doit être ajouté sur un appareil déjà attribué, mais que ce composant a fait l'objet d'une remise en état (valorisation) en vue de son réemploi. La garantie de l'aide doit être expirée.

Section	Inscriptions obligatoires Inscriptions facultatives		
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée a été évaluée.	N/A	
Renseignements complémentaires	Inscrire :  • La ville de départ et d'arrivée pour le transport de l'appareil valorisé	Toute information pertinente à l'appréciation de la demande	
Aide en référence	Inscrire :  • le code de l'appareil modifié • le numéro de série • la date de prise de possession de l'appareil modifié	l'appareil modifié (ET, TR, MO ou IS)	
Composants (CPO)	<ul> <li>le code du (des) CPO remis en état (valorisé(s)) ajouté(s)</li> <li>la date de prise de possession du (des) CPO</li> <li>le nombre d'unités (quantité)</li> <li>le prix du (des) CPO remis en état (valorisé(s)) à 0\$ ou le montant pour sa remise en état.</li> </ul>	• le côté du (des) CPO remis en état (valorisé(s)), s'il y a lieu	

Services des CPO	N/A	Inscrire :
		<ul> <li>le coût total des pièces neuves (5444443)</li> <li>le coût total des matériaux (5444444)</li> <li>les frais de transport* entre 2 établissements, s'il y a lieu (5477799)</li> </ul>

#### Remarque:

Aucun ajout sur un appareil ne doit être facturé à la même date que l'attribution de l'appareil. De plus, tout ajout de composant facturé dans les jours suivants la date d'attribution de l'appareil doit être dûment justifié par un changement de la condition physique de la personne assurée sans quoi la Régie considère que la facturation était prématurée puisque l'installation finale (a. 42) n'était pas complétée. Dans ce cas, il faut annuler la demande d'attribution et en transmettre une nouvelle en y ajoutant le composant absent lors de la facturation initiale.

Pour un CPO qui n'est pas listé au Tarif en vigueur, la facturation doit être effectuée à l'aide du code du composant C.S. approprié. Voir l'onglet 7 – Codes génériques de biens et services hors Tarif pour la liste des composants C.S. Il est obligatoire de faire une demande d'autorisation.

Voir l'onglet 7.2 – Codes administratifs – Titre Deuxième pour la liste des composants C.S.

\*Il n'est pas possible de facturer des frais de transport entre deux points de service d'un même établissement.

### 5.6.6.5.5 Nature 36 – Remplacement par un composant valorisé

La nature de remplacement par un composant valorisé est utilisée dans le cas où l'appareil de la personne assurée comporte un composant qui est remplacé par un composant qui a fait l'objet d'une remise en état (valorisation) en vue de son réemploi.

Section	Section Inscriptions obligatoires Inscriptions facultatives		
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée a été évaluée.	N/A	
Renseignements complémentaires	<ul> <li>La ville de départ et d'arrivée pour le transport de l'appareil valorisé</li> <li>L'information concernant l'estimé de réparation qui dépasse le 80% de la valeur initiale du composant (voir section 5.6.4.5.10 – Estimé du coût de réparation)<sup>17</sup></li> </ul>	Toute information pertinente à l'appréciation de la demande	
Aide en référence	Inscrire :  • le code de l'appareil réparé • le numéro de série • la date de prise de possession de l'appareil réparé	Inscrire :  • la fonction d'attribution de l'appareil réparé (ET, TR, MO ou IS)	
Composants en référence (CPO)	Inscrire:  • le code du (des) CPO remplacé(s)  • la date de prise de possession du (des) CPO remplacé(s)	Inscrire :  • le côté du (des) CPO remplacé(s), s'il y a lieu	

 $<sup>^{17}</sup>$  Si le composant n'est pas réparable, veuillez l'indiquer et préciser pourquoi il n'est pas réparable.

Section	Section Inscriptions obligatoires Inscriptions facultatives	
Composant (s)	Inscrire :  • le code du (des) CPO remis en état (valorisé(s))	Inscrire :  • le côté du (des) CPO remis en état (valorisé(s)) , s'il y a lieu
	<ul> <li>la date de prise de possession du (des) CPO remis en état (valorisé(s))</li> <li>le nombre d'unité = 1 (quantité)</li> </ul>	
	<ul> <li>le prix du (des) CPO remis en état (valorisé(s)) à 0\$ ou le montant de sa remise à neuf</li> </ul>	
Raison de remplacement	Inscrire :	N/A
remplacement	<ul> <li>la raison de remplacement du composant (voir la liste des raisons de remplacement à la section 5.6.6.4.4)</li> </ul>	
Services des CPO	N/A	Inscrire :
		<ul> <li>le coût total des pièces neuves (5444443)</li> <li>le coût total des matériaux (5444444)</li> <li>les frais de transport* entre 2 établissements, s'il y a lieu (5477799)</li> </ul>

#### Remarque:

Pour un composant qui n'est pas listé au Tarif en vigueur, la facturation doit être effectuée à l'aide du code du composant C.S. approprié. Voir l'onglet 7 – Codes génériques de biens et services hors Tarif.

Voir l'onglet 7.2 – Codes administratifs – Titre Deuxième pour les codes C.S. appropriés.

Il est obligatoire de faire une demande d'autorisation lors du remplacement d'un composant par un composant C.S.

\*Il n'est pas possible de facturer des frais de transport entre deux points de service d'un même établissement.

Le détail de l'estimé des réparations (calculé en utilisant le prix à la minute des dispensateurs privés) doit être conservé au dossier de la personne assurée.

## 5.6.7 Exemples de facturations

#### 5.6.7.1 Appareil C.S.

Pour l'allègement concernant la réparation d'un composant C.S. sur un appareil C.S., veuillez vous référer à la section **5.6.4.6.4 Allègement des réparations de composants C.S.** 

L'attribution d'un appareil en considération spéciale (C.S.) doit **toujours** faire l'objet d'une demande d'autorisation (DAU).

Les codes d'appareils C.S. se trouvent à l'onglet 7 – Codes génériques de biens et services hors Tarif.

#### Facturation des appareils C.S. du Titre Deuxième dont le code débute par un 7 :

Un appareil C.S. nécessite une demande d'autorisation pour chacune des natures suivantes :

Nature 11 - Attribution d'une aide neuve

Nature 15 – Attribution d'une aide valorisée

Nature 21 – Remplacement par une aide neuve

Nature 25 – Remplacement par une aide valorisée

Nature 31 – Ajout d'un composant neuf

Nature 32 - Remplacement par un composant neuf

Nature 35 – Ajout d'un composant valorisé (si celui-ci était C.S.)

Nature 36 – Remplacement par un composant valorisé (si celui-ci était C.S.)

**Type de demande :** Autorisation ou Paiement

**Code de l'appareil:** Utiliser l'un des codes d'appareil C.S. (798xxxx) (FMA, FMO ou BPO) énumérés à l'onglet 7 – *Codes génériques de biens et services hors Tarif*.

Voir l'onglet 7.2 – Codes administratifs – Titre Deuxième pour les codes C.S. appropriés.

Codes pour les composants de base et optionnels: Utiliser les codes C.S. (798xxxx) listés sous le code de l'appareil C.S. L'énumération des CPO de base et optionnels d'un appareil C.S. doit être effectuée de la même façon que tous les autres appareils listés au Tarif.

#### Note:

Le code « Autre composant C.S. » (7981030) doit être utilisé uniquement si le CPO à facturer n'entre dans aucune autre catégorie de CPO C.S..

Voir la section 5.6.6 Présentation d'une demande d'autorisation (DAU) pour plus de détails.

## 5.6.7.1.1 Exemple de facturation pour l'attribution d'un fauteuil roulant manuel en considération spéciale

Type de demande : DAU, nature : 11 – Achat d'une aide neuve

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée a été évaluée.	N/A
Profil de déficience	Inscrire :  • le code du profil de déficience inscrit sur le formulaire 3841	N/A
Aide	Inscrire :  • le code de l'appareil 7981000 • la largeur, la profondeur et la couleur • le prix demandé de l'appareil neuf	Inscrire:  • la fonction d'attribution (code ET, TR, MO ou IS)
Composants (CPO)	Inscrire:  • les codes du (des) CPO C.S. neuf(s) (voir Onglet 7) • le prix du (des) CPO neuf(s)	Inscrire :  • le côté du (des) CPO neuf(s) s'il y a lieu

#### Remarque:

Une DAU pour un appareil C.S. doit obligatoirement être accompagnée des documents justificatifs.

## 5.6.7.1.2 Recommandation d'un composant ou d'un appareil sous considération spéciale (C.S.)

L'article 38 du Règlement stipule d'entrée de jeu que l'appareil assuré est celui qui est listé au Tarif. Le recours à la « considération spéciale » (C.S.) doit être justifié par une incapacité particulière de la personne assurée. Ceci met en évidence le caractère exceptionnel que doit présenter chacune de ces demandes. La Régie tient à rappeler aux professionnels qui recommandent des appareils et au personnel de facturation que l'analyse d'une demande d'autorisation d'un C.S. doit obligatoirement contenir les éléments justificatifs suivants :

- 1. La démonstration que l'incapacité particulière de la personne assurée empêche l'utilisation des composants ou appareils listés au Tarif, car ceux-ci ne permettent pas de répondre à ses besoins; évaluation fonctionnelle et description des essais cliniques à l'appui;
- 2. La démonstration que l'attribution d'un composant C.S. (hors Tarif) sur un appareil listé au Tarif est indispensable pour répondre aux besoins particuliers de la personne assurée; preuve documentaire et essais cliniques à l'appui;
- 3. Dans le cas où le recours à un composant C.S. ne permet pas de compenser les incapacités particulières de la personne assurée, la démonstration que le recours à un appareil hors Tarif est indispensable pour répondre aux besoins; preuve documentaire et essais cliniques à l'appui.

La démarche justificative doit être le reflet d'une démarche d'attribution hiérarchisée, basée à la fois sur le principe du « plus simple au plus complexe» et celui de « la meilleure solution à moindre coût ». Les demandes d'autorisation contenant uniquement une affirmation à l'effet que le composant ou l'appareil C.S. recommandé est 1er seul capable de répondre aux besoins de la personne assurée continueront d'être refusées, faute de justification satisfaisante.

### 5.6.7.2 Appareil « Étranger »

À partir du 1<sup>er</sup> mars 2017, la facturation d'une prise en charge pour un appareil appartenant à la personne assurée se fait dans une demande de type « Paiement » en nature 13 – Prise en charge d'une aide étrangère, à partir d'un des codes d'appareils étrangers et de ses composants.

Les codes d'appareil « Étranger » se trouvent à l'onglet 7 - Codes génériques de biens et services hors Tarif, soit :

- Fauteuil à propulsion manuelle « étranger »
- Fauteuil à propulsion motorisée « étranger »
- Base de positionnement « étranger »

Comme il s'agit d'un code d'appareil débutant par un 7, l'appareil « Étranger » est facturé avec tous ses CPO. Aucun service n'est permis lors de la prise en charge (matériaux.).

Facturation de la prise en charge d'un appareil « Étranger » à partir du 1er mars 2017 :

Type de demande : Paiement

Nature: Nature 13 - Prise en charge d'une aide « étrangère »

**Code de l'appareil:** Utiliser les codes de l'appareil « Étranger » (799xxxx) énumérés sous chacun des appareils (FMA, FMO ou BPO) de l'onglet 7 – *Codes génériques de biens et services hors Tarif*.

Codes pour les composants de base et optionnels : Utiliser les codes de CPO« Étranger » (799xxxx) listés sous le code de l'appareil « Étranger ». L'énumération des composants de base et optionnels d'un appareil « Étranger » doit être effectuée de la même façon que tous les autres appareils listés au *Tarif*.

Si un CPO ne correspond pas à un des types de CPO « Étranger » identifiés, utiliser le code « Autre composant NA » (7971030). Ce CPO ne sera donc pas assuré par la RAMQ et les réparations devront être effectuées aux frais de la personne assurée.

Pour les facturations d'ajout, de remplacement ou de réparation, facturer comme n'importe quel appareil du *Tarif*, en mettant le code de l'appareil « Étranger » en référence.

Voir section **5.6.4.5.2 - Nature 13 – Prise en charge d'une aide « étrangère »** pour plus de détails.

#### 5.6.7.3 Composant NA

Ces composants NA ne sont pas assurés par le Programme d'appareils suppléant à une déficience physique. Il est donc impossible de facturer des réparations pour ces composants. Tous les coûts de réparation, d'ajustement et d'entretien sont aux frais de la personne assurée.

Ces codes de composants NA nécessitent une lettre du fournisseur de l'appareil attestant que la garantie résiduelle de l'appareil demeurera en vigueur suite à l'installation du composant NA, le cas échéant. Cette lettre doit être conservée au dossier de la personne assurée ou fournie si une DAU est envoyée au préalable.

Le SAT doit également s'engager à ne jamais facturer des ajouts ou des réparations à la Régie en lien avec ce composant NA. C'est à la personne assurée d'en assumer tous les frais.

Tous les codes des composants NA se trouvent à l'onglet 7 - Codes génériques de biens et services hors Tarifs aux sections suivantes :

- 7.2.2.1 Fauteuils roulants à propulsion manuelle « hors liste » (C.S.)
- 7.2.2.2 Fauteuils roulants à propulsion motorisée « hors liste » (C.S.)
- 7.2.2.3 Bases de positionnement « hors liste » (C.S.)

Ne pas utiliser ces codes pour des composants non requis sur le bon de commande.

## 5.6.7.4 Facturation pour un dépannage d'urgence

## 5.6.7.4.1 Facturation des réparations en lien avec un dépannage d'urgence

Section	Inscriptions obligatoires	Inscriptions facultatives
Date du service	La date du service doit être celle à laquelle la personne assurée a reçu le dépannage d'urgence.	N/A
Raison de réparation	Inscrire :  • la raison de réparation 4 – bris accidentel	N/A
Renseignements complémentaires	N/A	Toute information pertinente à l'appréciation de la demande.
Aide en référence	<ul> <li>le code de l'appareil réparé (aide à la locomotion (code 7) ou accumulateurs (code 4))</li> <li>le numéro de série</li> <li>la date de prise de possession de l'appareil réparé</li> </ul>	Inscrire :  • la fonction d'attribution de l'appareil réparé (ET, TR, MO ou IS)
Composants (CPO)	Inscrire:  • le code du (des) CPO neuf(s) • le nombre d'unités (quantité) • le prix du (des) CPO neuf(s)	N/A
Services des CPO	N/A	Inscrire:  • le coût total des pièces neuves (5444443)  • le coût total des matériaux (5444444)

#### 5.6.7.5 Facturation des frais de transport

#### 5.6.7.5.1 Pour le transfert d'une aide à la locomotion valorisée entre 2 établissements

Les frais de transport peuvent être facturés seulement lors de l'attribution de l'aide à la locomotion valorisée.

#### Facturation possible pour les 3 types d'appareils suivants :

- Fauteuil roulant manuel (FMA)
- Fauteuil roulant motorisé (FMO)
- Base de positionnement (BPO)

#### Condition de facturation :

Avoir effectué une demande de transfert dans l'inventaire du SELAT.

#### Information à inscrire sur la demande de paiement d'un appareil valorisé :

Dans la demande d'attribution (nature 15) ou dans la demande de remplacement (nature 25) :

- Facturer les frais de transport à l'aide du code 5477799 (Frais de transport d'un appareil);
- Prix demandé : inscrire le montant réel du transport, tel qu'indiqué sur la facture du transporteur (La TPS et TVQ ne sont pas remboursables);
- Renseignements complémentaires : inscrire la ville de départ et la ville de destination du fauteuil.
- Important : il n'est pas possible de facturer des frais de transport entre deux points de service d'un même établissement.

#### 5.6.7.5.2 Pour le retour au fournisseur suite au décès de la personne assurée

Facturation des **frais de transport** pour le retour au fournisseur dans le cas du décès de la personne assurée avant la prise de possession de l'appareil.

#### Facturation possible pour les 3 types d'appareils suivants :

- Fauteuil roulant manuel (FMA)
- Fauteuil roulant motorisé (FMO)
- Base de positionnement (BPO)

#### **Conditions de facturation :**

Faire une demande de retour au fournisseur à l'aide du formulaire 3869 – *Demande* d'autorisation – *Retour d'un fauteuil roulant ou d'une base de positionnement au fournisseur*.

Avoir obtenu l'autorisation de la Régie.

Voir les précisions de facturation dans l'onglet 5.5 à la section 5.5.8.4.2, pour le retour au fournisseur suite au décès de la personne assurée

## 5.6.7.6 Facturation du remplacement d'une palette pleine largeur par deux palettes rabattables standard

Selon les gabarits des fauteuils roulants manuels, les palettes pleine largeur et les palettes simples font partie de 2 types différents :

- PAL pour les palettes rabattables standard qui ont un côté et
- PPL pour les palettes pleine largeur.

Pour facturer le remplacement d'une palette pleine largeur (sans côté) par deux palettes rabattables standard (droite et gauche), vous devrez facturer :

- un bloc de retrait (nature 39) pour le type PPL
- un bloc d'ajout en nature 31 pour chacune des palettes (droite et gauche) de type PAL.

La même procédure peut s'appliquer dans le cas du remplacement de deux palettes rabattables standard (droite et gauche) par une palette pleine largeur.

Dans ce cas, vous devrez facturer:

- un bloc de retrait (nature 39) pour chacune des palettes (droite et gauche) de type PAL
- un bloc d'ajout en nature 31 pour la palette plaine largeur de type PPL.

## 5.6.7.7 Facturation d'un fauteuil roulant motorisé avec une conduite spécialisée

#### (Ne nécessitant pas de boîte de commande ni de support de boîte de commande)

Suite à la mise en production du 27 septembre 2017, les gabarits des fauteuils roulants motorisés ont été modifiés afin de rendre non obligatoires la boîte de commande et le support de boîte de commande lorsqu'un fauteuil roulant à propulsion motorisée (FMO) est facturé avec une conduite spécialisée pour répondre aux besoins de la personne assurée.

Cette particularité s'applique aux fauteuils roulants motorisés nécessitant:

- une commande adaptée céphalique
- une commande adaptée au souffle
- une commande adaptée au menton
- une commande adaptée mini joystick

# 5.6.7.8 Facturation des composants C.S. sans côté (unilatéral ou monopièce, par exemple)

Afin de ne pas perdre la précision au niveau des CPO sans côté tel « l'appui-jambes central élévateur motorisé - monopièce C.S. », nous vous demandons de facturer sous les codes d'appui-jambe élévateur motorisé C.S. gauche et droit.

Pour un des côtés, le prix doit être facturé à 0\$ et pour l'autre, le prix total du CPO C.S.

Le même principe s'appliquera pour les CPO suivants:

- l'appui-jambes central élévateur motorisé monopièce C.S.
- les appuie-pieds monopièces C.S.
- les conduites unilatérales à double cerceaux C.S.
- les barres de poussées orientable C.S.
- les courroies d'appui-mollets C.S.
- les blocages de freins à mécanisme unilatéral C.S.

C'est important pour la RAMQ de savoir qu'un dispositif C.S. a été installé, et ce avec le plus de précision possible. Comme il s'agit de C.S., d'inscrire un côté à 0\$ ne pose aucun problème.

Pour toute réparation concernant ce type de CPO , il faudra toujours le facturer sur le côté qui a été facturé avec le prix total du CPO.

### 5.6.7.9 Module d'assistance à la propulsion (MAP18)

Le module d'assistance à la propulsion attribué avec un fauteuil roulant manuel dont le code débute par un 7 (attribué depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017) est un composant de l'appareil et il doit être géré comme n'importe quel composant. Il peut être ajouté, remplacé ou retirer d'un appareil. Il n'est pas suivi en inventaire.

Le code de composant facultatif 7800012 - Unité auxiliaire de propulsion motorisée ne nécessite pas de demande d'autorisation. (Voir le *Tarif* à la *Section III : Compléments pour fauteuil roulant* pour la liste des composants facultatifs).

Le module d'assistance à la propulsion choisi doit entrer dans le prix maximum prévu au Tarif. Il n'est pas possible de faire une demande de considération spéciale (C.S.) si le prix du composant facultatif dépasse le prix maximum prévu au Tarif.

Il n'est pas possible de facturer un retour-collecte pour un MAP dont le code débute par un 7 puisqu'il s'agit d'un composant non suivi en inventaire. Vous pouvez le retirer s'il n'est plus requis avec la nature 39. C'est au dispensateur de gérer ces produits dans son inventaire.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Pour les particularités des MAP attribués comme appareil sur un fauteuil à propulsion manuel dont le code débute par un 4, veuillez-vous référer à la section **5.5.8.5** Facturation d'un module d'aide à la propulsion (MAP) attribué avant le 1<sup>er</sup> mars 2017.

#### 5.6.7.10 Particularité de facturation des pièces

À partir du 1<sup>er</sup> mars 2017, les pièces d'origines (5444443) et les matériaux (5444444) devront être facturés séparément.

- Une pièce d'origine est achetée chez le même fournisseur que celui de l'appareil et son prix est fixé dans le catalogue de pièces (ex. : croisillon, roulement à billes). Lorsque l'appareil est sous garantie, des pièces d'origine doivent être utilisées pour le réparer. Cependant, lorsque la garantie est expirée, des pièces valorisées peuvent être utilisées par le SAT et le prix saisi au SELAT doit être égal à 0\$.
- Les matériaux sont généralement non spécifiques et achetés en lot dans différents commerces (ex. : lubrifiant, colle). Le coût saisi au SELAT doit être l'estimation la plus juste de la somme de la valeur respective des divers matériaux requis pour réparer l'appareil, en fonction de la quantité utilisée.

#### 5.6.7.10.1 Réparation de l'appui-jambe élévateur manuel

Le remplacement de la palette surdimensionnée ou de l'appui-mollet se facture comme une réparation du composant « Appui-jambe élévateur manuel » à l'aide du code de pièces (5444443).

#### 5.6.7.10.2 Réparation de la roue

Le remplacement du pneu ou de la chambre à air se facture comme une réparation du composant « roue » à l'aide du code de pièces (5444443).

#### 5.6.7.10.3 Réparation de la commande adaptée ou de l'interface

Le remplacement ou la réparation du support de montage de la commande adapté ou de l'interface se facture comme une réparation des composants « commande adaptée » ou « interface » à l'aide du code de pièces (5444443).

#### 5.6.7.10.4 Ajout d'une rallonge d'appui-bras sur un appui-bras

L'ajout d'une rallonge d'appui-bras sur un appui-bras se facture comme une réparation du composant appui-bras (gauche ou droit) à l'aide du code de pièce (5444443).

## 5.6.7.11 Remplacements d'une aide à la locomotion suivie en inventaire

## Scénarios de remplacement d'une aide à la locomotion

Cas	Aide remplacée (référence)	Nouvelle aide	Actions
1	Code débute par 4 a un numéro de série	Code débute par 7 a un numéro de série	Faire une demande de remplacement par une aide neuve en nature 21 ou par une aide valorisée en nature 25
2	Code débute par 7 a un numéro de série	Code débute par 7 a un numéro de série	Faire une demande de remplacement par une aide neuve en nature 21 ou par une aide valorisée en nature 25
3	Code débute par 4  n'a pas de numéro de série (ex : poussette)  Code débute par 2  n'a pas de numéro de série (ex : orthomobile 2192300)	Code débute par 7 a un numéro de série	Faire fermer l'aide remplacée à la date d'attribution de la nouvelle aide, en écrivant à la boîte SEL-DPHQAT (Sel_DPHQAT@ramq.gouv.qc.ca). Faire une demande d'achat d'une aide neuve (nature 11) ou une demande d'achat d'une aide valorisée (nature 15)
4	Code débute par 7 a un numéro de série	Code débute par 4 avec ou sans numéro de série	Fermer l'appareil (code 7) dans l'inventaire du SELAT à la date de la journée précédant l'attribution, ceci mettra également fin à l'aide dans le dossier de la personne assurée.  Facturer l'attribution d'une aide valorisée (nature 15) pour l'appareil code 4

# 5.6.7.12 Facturation d'une housse supplémentaire sur un coussin listé sous l'appareil en composant optionnel

#### À l'achat:

La facturation d'une housse supplémentaire se fera en nature 34 – Réparation d'un composant, le lendemain de l'attribution (lorsqu'attribué en même temps que l'appareil).

Le composant à inscrire en référence est le coussin. S'assurer que la housse ne coûte pas plus de 80% du prix de remplacement au *Tarif*.

La housse supplémentaire sera facturée sous le code de pièces 5444443, car il s'agit d'une pièce listée au catalogue du fournisseur.

Dans les renseignements complémentaires, il faudra une justification concernant l'ajout de cette housse supplémentaire.

#### À tout autre moment par la suite :

La facturation d'une housse supplémentaire se fera en nature 34 – Réparation d'un composant, à la date réelle de l'attribution de la housse supplémentaire.

Le composant à inscrire en référence est le coussin. S'assurer que la housse ne coûte pas plus de 80% du prix de remplacement au *Tarif*.

La housse supplémentaire sera facturée sous le code de pièces 5444443, car il s'agit d'une pièce listée au catalogue du fournisseur.

Dans les renseignements complémentaires, il faudra une justification concernant l'ajout de cette housse supplémentaire.

# 5.6.7.13 Facturation des freins (standards et anti-recul) sur le Prima 4 (code 7151013 attribués entre le 1<sup>er</sup> mars 2017 et le 31 août 2021)

Lorsque le frein anti-recul doit être installé en combinaison avec le frein standard, SELAT et iSAT empêchent la facturation des deux composants sur le même appareil, puisque les deux freins ont le mêm type « FRE ». Comme la modification des gabarits implique un développement informatique, voici comment contourner le problème :

#### Si le frein anti-recul est installé au moment de l'attribution de l'appareil :

- Le SAT doit faire une demande d'autorisation en nature 11 ou 21
- Facturer le composant « freins C.S. » (7981016) à droite
- Répéter la procédure dans un deuxième bloc pour le frein gauche
- Inscrire dans les « Renseignements complémentaires » : DAU pour frein C.S. (droit et gauche) = frein standard (7150075) et frein anti-recul (7150076), impossible de facturer les deux freins en même temps puisqu'ils sont du même type « FRE ».
- Si le frein est le seul composant C.S. sur la demande, transmettre un courriel à Assistance SELAT en indiquant « DAU frein anti-recul » ainsi que le numéro de la demande. Le traitement sera alors priorisé par la RAMQ.

#### Si le frein anti-recul est ajouté à un appareil déjà attribué :

- Le SAT doit faire une demande d'autorisation en nature 32
- Remplacer le composant « frein standard » par le composant « frein C.S. » (7981016) à droite
- Répéter la procédure dans un deuxième bloc pour le frein gauche
- Inscrire dans les « Renseignements complémentaires » : DAU pour frein C.S. (droit et gauche) = frein standard (7150075) et frein anti-recul (7150076), impossible de facturer les deux freins en même temps puisqu'ils sont du même type « FRE ».
- Si le frein est le seul composant C.S. sur la demande, transmettre un courriel à Assistance SELAT en indiquant « DAU frein anti-recul » ainsi que le numéro de la demande. Le traitement sera alors priorisé par la RAMQ.

### 5.6.7.14 Facturation des freins standards et anti-recul de façon simultanée

Les types des freins standards (FRE) et de freins anti-recul (type FRA) ont été séparés pour les appareils de l'appel d'offres 2021-2026 afin de permettre la facturation simultanée des deux types de freins, et ce même si les freins anti-recul sont ajoutés à l'appareil à une date ultérieure.

## 5.6.7.15 Ceinture de positionnement pour les fauteuils roulants à propulsion manuelle à châssis rigide

Le SELAT exige la facturation d'une ceinture de positionnement lors de la facturation d'un fauteuil roulant à propulsion manuelle à châssis rigide. Lorsque la ceinture de positionnement n'est pas requise pour l'usager, le SAT doit facturer le code de **7971008 Ceinture de positionnement NA**. Ce code s'inscrira automatiquement à 0 \$ et permettra de facturer le fauteuil sans ceinture de positionnement.

### 5.6.7.16 Cale-talonnière réglable bilatérale

Certains fauteuils roulants à propulsion manuelle à châssis rigide offrent une cale-talonnière bilatérale et non deux cale-talonnières devant être facturées du côté gauche et du côté droit. Le SELAT exige la facturation de deux cale-talonnières (gauche et droit). Lors de l'attribution d'une cale-talonnière bilatérale, le SAT doit facturer la cale-talonnière du côté droit. Pour le côté gauche, le SAT doit facturer le code **7971010 Courroie appuie-talon NA**. Ce code s'inscrira automatiquement à 0 \$ et permettra de facturer le fauteuil avec une cale-talonnière bilatérale.